

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

28 NOVEMBRE 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

PAR MM. SERDAR KILIC ET JEAN-LUC NIX.

—

(1) Voir Doc. n°708 (2018-2019) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	3
2	Exposé de M. Wascotte, Conseiller à la Cour des comptes	11
3	Réponse de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, à la Cour des comptes	12
4	Discussion générale	14
5	Examen des articles du dispositif et du tableau du projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 707 (2018-2019) n°1)	21
6	Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 708 (2018-2019) n° 1)	21
7	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	22
8	Avis de la commission de l'Education	22
9	Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance	22
10	Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	22
11	Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales	22
12	Avis de la commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles	22
13	Votes et confiance	22

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE M. FLAHAUT, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE	24
---	----

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a examiné au cours de ses réunions des 26 novembre 2018 et 28 novembre 2018(2) le projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 707 (2018-2019) n° 1) et le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 708 (2018-2019) n° 1).

Lors de ces réunions, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun à ces deux projets.

1 Exposé introductif de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Pour M. le ministre, le projet de budget 2019 n'est pas un budget de fin de législature dans le sens où il est prudent (provisions pour l'indexation et WBE) et responsable (moyens pour la transversalité, les recrutements, l'informatique, le refinancement de certains secteurs, la continuité de projets, ...).

Ce budget confirme les objectifs d'investissement dans l'avenir (moyens fortement augmentés pour l'informatique depuis 2014, budget de quasi 200 millions d'euros pour le Pacte d'Excellence, la petite enfance via le recours partiel aux réserves, les infrastructures, ...) et il tente de lutter contre l'austérité avec des mesures pour favoriser la gratuité des repas dans les cantines scolaires, la gratuité de l'école, l'exécution du deuxième accord sectoriel de la législature, l'augmentation de la prime de fin d'année des agents, l'inclusion de personnes handicapées, le refinancement de l'aide

à la jeunesse et des études supérieures.

Ce budget ne montre pas un équilibre factice. Le solde SEC est estimé -193 millions d'euros, mais si on devait ne pas tenir compte des dépenses liées au Pacte cette année, le solde SEC ne serait alors que de -30 millions d'euros.

Pour rappel, le Pacte d'Excellence représente 37 millions d'euros en 2017, 80 millions d'euros en 2018 et 165 millions d'euros en 2019.

M. le ministre aborde l'augmentation des dépenses à hauteur de 433 millions d'euros, soit une progression moindre que celle des recettes qui est de 524 millions d'euros. La sous-utilisation des crédits est estimée à 130 millions d'euros, ce qui correspond à un scénario prudent d'utilisation des crédits. La conséquence positive induit une amélioration du solde brut de 98 millions d'euros.

Pour ce qui est des corrections SEC, on observe une forte diminution de 42 millions d'euros principalement due à la correction SEC pour les dépenses liées à l'accueil des réfugiés et à la lutte contre le radicalisation qui a été mise à zéro. En effet, Eurostat ne permet plus leur neutralisation en SEC et l'estimation des codes 9 (amortissements) diminue de presque 10 millions d'euros. Ce constat amène le ministre à s'interroger sur l'attitude d'Eurostat à l'égard de ce type de dépenses.

Il note aussi que la provision « Encours » est ramenée à un million d'euros cette année et il n'y a pas de correction pour litige en 2019.

Le solde du périmètre SEC (c'est-à-dire l'impact SEC des OIP, SACA et autres entités du périmètre) est estimé à -5,157 millions d'euros. Là aussi, il faut acter une forte diminution cette année qui peut notamment s'expliquer par la possibilité accordée à l'ONE de puiser dans ses réserves et donc d'avoir un solde SEC négatif de 8,4 millions d'euros. A cela, il faut ajouter des investissements qui se concrétisent comme les travaux à

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dermagne (en remplacement de M. Furlan), M. Kilic (Rapporteur), M. Lefebvre, M. Mottard, Mme Poulin, Mme Pécriaux, Mme Vienne, Mme Bertieaux, M. Culot, M. Destrebecq (Président), M. Knaepen, M. Nix (Rapporteur), Mme Potigny, Mme Warzée-Caverenne, M. Desquesnes, M. Drèze, Mme Salvi et Mme Stommen

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Courard, M. Prévot, Mme Trachte, M. du Bus de Warnaffe : membres du Parlement
 M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 M. Wascotte, Conseiller à la Cour des comptes
 M. Jamotton, Représentant de la Cour des comptes
 M. Place, Représentant de la Cour des comptes
 Mme Lezaack, Représentante de la Cour des comptes
 M. Benzarour, Représentant de la Cour des comptes
 M. Bodson, Chef de Cabinet du ministre Flahaut
 Mme Guillaume, Cheffe de Cabinet adjointe du ministre Flahaut
 Mme Cherifi, attachée au Cabinet du ministre Flahaut
 Mme Michelis, collaboratrice au cabinet du ministre Flahaut
 M. Smoos, Directeur général de la Direction générale des Infrastructures du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Point, Directeur général adjoint de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Yerna, Directeur général de la Direction générale du Budget et des Finances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Bonjean, Administrateur général de l'ETNIC
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR
 Mme Veracchi, collaboratrice du groupe cdH
 M. Chapui, collaborateur du groupe Ecolo

Reyers pour la RTBF.

Malgré ces « facteurs » quelques peu défavorables, le solde SEC de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'améliorerait de 26 millions d'euros par rapport à l'initial 2018. En conclusion, on observe une amélioration du solde brut de 98 millions d'euros et du solde SEC global de la Fédération de 26 millions d'euros.

Le budget reprend les dernières prévisions établies par le Bureau fédéral du Plan publiées le 6 septembre 2018.

Les autres paramètres, déterminant notamment le montant de la partie du produit de l'impôt des personnes physiques et la partie du produit de la TVA attribuées par l'Etat fédéral, mais aussi les dotations prévues par la loi spéciale de financement (LSF), correspondent aux données transmises en date du 12 septembre 2018 par le SPF Finances.

Le coefficient d'adaptation démographique (CAD), utilisé dans le calcul de la part attribuée de la TVA, a par contre été réévalué et diffère donc des chiffres de population retenus par le Fédéral. La différence provient du nombre d'habitants de moins de 18 ans en Région wallonne (hors Communauté germanophone) et en Région de Bruxelles Capitale.

Il a été constaté, notamment en 2017 et 2018, que les chiffres du Fédéral retenus pour le budget initial ont systématiquement été revus à la hausse lors des constatations suivantes. Le Gouvernement de la Fédération s'est dès lors basé pour 2019 sur une croissance de ces populations (par rapport aux chiffres du Fédéral du budget initial) identique à la croissance moyenne constatée en 2017 et 2018.

Pour 2019, les paramètres sont tous inférieurs aux dernières estimations du Bureau fédéral du Plan pour l'année 2018, à l'exception de la croissance du PIB qui est stable et la variation de l'indice santé qui augmente de 0,1 %.

En ce qui concerne les dépenses, à ce stade, les paramètres d'inflation et d'indice-santé utilisés sont également ceux publiés par le Bureau fédéral du Plan du 6 septembre 2018, soit un taux de croissance annuel de 1,9 % pour l'indice national des prix à la consommation 2018 et de 1,8 % pour l'indice-santé 2018.

Les prévisions de recettes 2019, hors Section particulière, totalisent 10,751 milliards d'euros, en ce compris les efforts d'assainissement récurrents de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévus dans la sixième réforme de l'Etat, soit une hausse de près de 525 millions euros par rapport au budget 2018 initial.

Les prévisions de recettes affectées à la section particulière s'élèvent à 3,662 milliards d'euros, soit une hausse de 111,9 millions d'euros par

rapport au budget initial 2018.

La dotation IPP des Communautés évolue en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation et est liée à la croissance économique réelle. La part attribuée des recettes IPP inscrites au budget initial 2019 de la Fédération s'élève à 2,77 milliards d'euros.

Pour le montant de la partie du produit de la TVA, celui-ci s'élève à 7,426 milliards d'euros.

En ce qui concerne les recettes institutionnelles, pour les dotations, les montants versés par le Fédéral sont calculés sur base des moyens de l'année précédente adaptés en fonction de divers paramètres. Le montant repris au montant 2019 s'élève à 81,274 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes affectées, c'est à dire les recettes en lien avec les fonds budgétaires, elles sont estimées à 230,6 millions d'euros en 2019.

L'augmentation principale est due au dividende du numérique. Il a en effet été tenu compte de la nouvelle mise aux enchères et de la vente prochaine de fréquences par le Pouvoir fédéral en inscrivant 141 millions d'euros supplémentaires au budget des recettes.

Le Gouvernement a estimé qu'un accord interviendrait au début de l'année 2019 entre le Pouvoir fédéral et les Communautés sur la répartition des recettes liées à la nouvelle mise aux enchères des fréquences résiduelles. Cette évaluation prudente de cette recette de 141,7 millions d'euros sera répartie sur les années 2019 à 2021 comme suit : 15,41 millions d'euros en 2019 ; 34,87 millions d'euros en 2020 et 91,46 millions d'euros en 2021.

Compte tenu de la méthodologie SEC d'imputation des recettes sur base de la méthode des droits constatés, l'ensemble des recettes à percevoir sur la période 2019-21, soit 141,7 millions d'euros, est rattaché à l'année 2019. Ces recettes sont affectées au fonds pour la transition numérique et permettront donc le financement de dépenses dont la nature est prévue dans le décret du 27 octobre 1997.

Pour rappel, lors de l'élaboration des budgets ajustés 2018, une attention particulière a été accordée au ratio dette/recettes. Le Gouvernement a décidé que ce ratio qui sera constaté sera une référence vers laquelle tendre dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2019.

La stabilisation de ce ratio dette/recettes fut un point important dans l'élaboration du budget initial 2019. En effet, une augmentation trop rapide de l'endettement pourrait générer une augmentation des charges d'intérêts qui de facto complique l'atteinte de l'équilibre budgétaire et diminue les capacités potentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre en œuvre de nouvelles poli-

tiques.

Le ratio dette/recettes pour l'année 2018 ne sera connu qu'en début d'année 2019, mais en prenant comme hypothèse de travail une dette consolidée estimée à 6,367 milliards d'euros fin 2018 et des recettes estimées par le Comité de monitoring à 10,239 milliards euros, le ratio attendu fin 2018 serait de l'ordre de 62,2 %.

Sur base des chiffres du budget 2019, les premières projections donnent un ratio dette/recettes 2019 de l'ordre de 61,7 %, à comparer à 62,2 % estimé fin 2018.

Ces projections sont basées sur des recettes de 10,75 milliards euros et une dette de 6,64 milliards d'euros. La dette est calculée par la différence attendue entre recettes et dépenses hors sous-utilisation de crédit de dépense.

En résumé, le total des recettes augmente de près de 525 millions d'euros à l'initial 2019, soit une augmentation de +5,1 % par rapport aux recettes prévues initialement en 2018. Globalement, le total des dépenses augmente de plus de 433,6 millions d'euros à l'initial 2019 par rapport aux dépenses prévues initialement en 2018.

M. le ministre passe en revue les mesures qui nécessitent une mise en évidence particulière ou qui ont un intérêt spécifique.

Charges liées à la fin de législature

Un montant provisionnel est prévu à hauteur de 2,9 millions d'euros à la DO 10, afin d'assumer les frais liés à la fin de législature, sans reporter cette charge sur le prochain Gouvernement. Ce montant couvrira les allocations de départ des membres des cabinets sortants, les soldes de remboursement de traitements, pécules de vacances de sortie et les allocations de fin d'année.

En outre, des montants complémentaires sont également prévus au Programme d'activité 50 de la DO 11 (Cabinets dissous) pour un montant de 458.000 euros, notamment pour couvrir les sommes qui seraient dues pour les deux ETP par ministre sortant.

Conventions de revalidation des hôpitaux universitaires (DO 11)

En 2019, la reprise de cette compétence nécessite d'inscrire un montant provisionnel de 1,516 million d'euros afin de permettre le financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dépenses de personnel (DO 11)

Les dépenses de personnel augmentent globalement de 18,707 millions d'euros et concernent notamment :

— des recrutements liés au contrat d'Administra-

tion (recrutement de 106 ETP) et d'autres hors contrats tels que ceux prévus dans le cadre du Maribel social ou du Pacte d'Excellence ;

- dans le cadre de la conclusion de la convention sectorielle 2018-2019, des moyens supplémentaires pour revaloriser la prime de fin d'année, qui permettront à chaque agent de recevoir un montant de 100 euros en 2018, auxquels s'ajouteront 100 euros supplémentaires dès 2019 ;
- en ce qui concerne la réforme CAP Carrière, des moyens pour l'échelle barémique revalorisée et commune aux contractuels et statutaires pour un coût de 3,14 millions d'euros en 2018 et 8,25 d'euros millions en 2019 ;
- une expérience pilote d'aménagement de fin de carrière visant les agents faiblement qualifiés a débuté en novembre 2018 pour une période de deux ans. A cette occasion, des moyens sont consacrés pour procéder à des embauches compensatoires grâce à une enveloppe de 1,66 million d'euros ;
- le nouveau trajet de carrière d'expert avec un budget de 50.000 euros en 2019 pour les agents de niveau 3.

En plus, le ministre cite des moyens accordés pour des mesures favorisant l'inclusion des personnes handicapées, pour le recrutement d'ETP dans le cadre du Maribel Social où le Fédéral rembourse une partie, pour le CAP (Certificat d'aptitude professionnel) qui permet à des jeunes de suivre des formations ciblées, etc .

Secteur non marchand

La provision pour le secteur non marchand augmente de 12,7 millions d'euros dont 10 millions d'euros sont affectés à la mise en œuvre du nouvel accord-cadre 2017-2019 conformément à la décision antérieure du Gouvernement et 2,37 millions d'euros sont réservés pour la prise en compte de l'évolution des emplois cadastrés dans les secteurs de l'ONE, des Maisons de Justice, des Centres de Jeunes et de l'Aide à la Jeunesse. Enfin, 597.000 euros permettent de couvrir l'indexation.

E-WBS

La dotation est majorée de 562.000 euros afin de couvrir la prise en charge du projet de transparence des subventions (297.000 euros) et celle des frais de consultance du projet de centralisation des données liées aux bassins emploi-formation (265 mille euros).

E-Gouvernement

L'augmentation de crédits de 189.000 euros doit permettre au Ministère de se mettre en conformité par rapport au règlement européen sur la pro-

tection des données (RGPD).

EAP

L'augmentation de 227.000 euros permet d'assurer une formation des agents en adéquation avec les besoins exprimés par l'Administration.

Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence

L'augmentation des crédits de 3,006 millions d'euros fait suite à la mise en œuvre de politiques nouvelles décidées dans l'accord de Gouvernement de 2014 et qui s'inscrivent dans la dynamique du Pacte pour un enseignement d'excellence. L'adaptation des crédits correspond principalement à l'actualisation des dépenses liées à divers projets du pacte d'Excellence.

Provision pour initiatives dans le domaine de l'éducation

En vue de l'autonomisation du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement, un montant de 23,265 millions d'euros a été provisionné afin de couvrir des recrutements, les frais de fonctionnement, d'informatique et des ressources pour les bâtiments.

Provision pour les traitements des conseillers en prévention

Une provision de 7,739 millions d'euros a été constituée pour les traitements des conseillers en prévention.

Dépenses en lien avec le numérique et l'informatique

Les crédits de l'ETNIC augmentent de 12,329 millions d'euros afin de fournir le matériel nécessaire aux agents dans le cadre du plan d'équipement qui comprend l'achat de PC supplémentaires, les leasing des imprimantes, les licences, le renouvellement des programmes informatiques obsolètes, etc.

Par ailleurs, des moyens sont mis à disposition pour des ressources informatiques en faveur du Pacte d'Excellence, du Contrat d'administration, des projets tels que SAP, SIEL-Sup, le RGPD, le projet "Mon Espace" et le projet transparence des subsides.

Gestion des immeubles (DO 13)

En ce qui concerne la gestion des immeubles, d'une part, en raison de la fin des charges d'amortissement de l'immeuble « Espace 27 Septembre », il en résulte une diminution des crédits nécessaires de 3,035 millions d'euros. D'autre part, l'augmentation de 6 millions d'euros en 2019 couvrira entre autres la mise en œuvre du projet crèche, une location à Angleur destinée à accueillir +/- 120 agents, l'indexation des loyers et les charges locatives des bâtiments, la prise en charge d'eau et d'énergie des bâtiments, les contrôles périodiques

des bâtiments, l'indexation des contrats d'Entretien Garantie Total (EGT), ainsi que la mise en conformité de la détection incendie du Léo 2.

Relations internationales (DO 14)

La dotation à WBI augmente de 1,411 million euros afin d'intégrer l'indexation de la dotation de base (+615.000 euros) et des montants complémentaires mobilisés pour différents projets spécifiques, dont 150.000 euros récurrents pour le Plan d'action international « Lettres et Livres 2019-2021 », le projet « Prospero » du Théâtre de Liège (30.000 euros) un montant de 100.000 euros pour l'Agence Wallonie-Bruxelles Architecture (WBA).

Agence FSE

La dotation (978.000 euros) représente la quote-part de la Communauté française dans les moyens de fonctionnement de l'Agence. Cette dotation doit permettre de répondre à l'article 17 de l'accord de coopération sur l'inscription de moyens pour l'Agence au budget de la Fédération et de lui conférer la capacité d'établir un budget. Il s'agit d'un mécanisme d'écriture neutre budgétairement car une recette équivalente est prévue au Budget des Voies et Moyens,

M. le ministre ajoute que des moyens ont été dégagés pour le contrôle médico-sportif, les actions de lutte contre le dopage, pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, ainsi qu'en matière de lutte contre les violence faites aux femmes et d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à destination des jeunes.

Gratuité de repas scolaires dans les écoles maternelles :

En 2018, deux millions d'euros avaient été dégagés pour lancer une expérience pilote de gratuité des repas dans les cantines scolaires de l'enseignement différencié en maternelle.

Cette première phase, qui concerne l'année scolaire 2018-2019, bénéficie à 82 établissements scolaires et permet de servir 650.000 repas gratuits à près de 4.200 élèves, avec une réelle qualité nutritionnelle, et qui privilégient les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique.

En 2019, le Gouvernement, a décidé de poursuivre cet effort en augmentant les crédits d'engagement de 3 millions d'euros supplémentaires, faisant passer l'enveloppe à 5 millions d'euros. Ces nouveaux crédits permettront d'étendre l'expérience pilote à 10.000 élèves qui bénéficieront ainsi de 1.400.000 repas qui seront servis durant l'année scolaire 2019-2020.

Les études montrent combien le coût des repas constitue un frein à la fréquentation des cantines scolaires. On constate que les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux que ceux issus de familles favorisées à ne pas pou-

voir s'asseoir sur les bancs d'une cantine.

Concernant les infrastructures (DO 15), les principales variations s'expliquent comme suit :

Infrastructures hospitalières

Les dépenses d'investissement dans les Infrastructures hospitalières diminuent de 10,8 millions d'euros, ce qui correspond à la mise à zéro de la provision. La facturation dans le cadre du nouveau modèle de financement ne pourra démarrer au plus tôt qu'en 2019, compte tenu des procédures, notamment informatiques, à implémenter chez les organismes assureurs.

Par ailleurs, la provision « Infrastructures hospitalières - Provision pour correction année antérieure » est réduite de 864 000 euros suite à l'opération dotation article 47/9 liée à la non négativité des recettes perçues par le Fédéral concernant les infrastructures hospitalières.

Infrastructures culturelles

La hausse de 1,24 million d'euros des crédits des infrastructures culturelles est rendue nécessaire par le degré d'avancement des différents marchés publics de construction, de rénovation ou d'achat des infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Globalement, les crédits augmentent pour les travaux dans les infrastructures culturelles tels le Moulin Williams à Lessines, le grand théâtre de Verviers; le théâtre Jean Vilar à Louvain-la-Neuve;

A cela, s'ajoute le subventionnement du nouvel opérateur culturel de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 430.000 euros.

Infrastructures en aide à la jeunesse et aux maisons de justice

Les moyens augmentent de 607.000 euros pour couvrir l'indexation des loyers, du précompte, des taxes régionales ainsi que la réorganisation (rationalisation de l'espace) des services d'aide à la jeunesse et des maisons de justice.

Aide à la jeunesse (DO 17)

Les moyens consacrés au secteur de l'Aide à la jeunesse augmentent de plus de 19 millions d'euros dont 8 millions d'euros sont dédiés à la troisième phase du refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse, notamment à la création de 180 nouvelles prises en charge en accompagnement hors hébergement, à la mise en œuvre d'actions de soutien à la prévention et au parrainage ainsi qu'au renforcement des moyens de fonctionnement des services.

De plus, 11 millions d'euros sont consacrés à l'application de la réglementation actualisée en vigueur.

Maisons de justice (DO 18)

Les crédits liquidation, hors fonds budgétaires, augmentent de 750.000 euros et sont répartis comme suit :

- 600.000 euros pour le subventionnement de six projets particuliers de services apportant de l'aide aux justiciables;
- 100.000 euros pour subvenir au fonctionnement de deux ASBL créées pour assurer la défense des victimes des attentats du 22 mars 2016 (poursuite décision prise à l'ajustement 2018);
- 50.000 euros pour subsidier des actions d'aide au lien parents/détenus et enfants au sein des prisons (poursuite décision ajustement 2018);
- le solde pour couvrir en principal l'indexation des subventions.

Enfance (DO 19)

Le total des crédits qui augmentent de 32,232 millions d'euros s'explique par les variations suivantes :

- la dotation de l'ONE augmente de 49,1 millions d'euros en tenant compte de l'intégration de la dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand (18,6 millions d'euros en 2018) dans la dotation principale de cet OIP. Hormis ce mouvement, cette variation est due principalement à :
- la consolidation des places en milieu d'accueil - Plan Cigogne (10 millions d'euros);
- un montant de 4 millions d'euros supplémentaires afin de permettre à un minimum de 200 accueillantes conventionnées supplémentaires de passer sous un statut de salariées;
- diverses majorations automatiques prévues par le contrat de gestion telles que la couverture du coût de la dérive barémique, l'indexation des frais de fonctionnement ainsi que l'indexation dite « boîte aux lettres ».
- le renforcement de la prévention en Santé pour 1,7 million d'euros réparti comme suit :
- Promotion de la Santé à l'école : 400.000 euros supplémentaires à ceux déjà octroyés au secteur en 2018;
- dépistage de la mucoviscidose et vaccination « HPV » : 1,3 million d'euros.
- 35.000 euros pour la publication et la distribution du livre « Bon » au sein des consultations ONE.

M. le ministre aborde le budget 2019 de la Culture (DO 20 à DO 28), hors infrastructures culturelles et fonds budgétaires, en signalant l'augmentation de 11,7 millions d'euros.

Culture – Affaires générales (DO 20)

A la DO 20, la variation des crédits est de 853.000 euros et se décompose notamment comme suit :

- Indexation de l'enveloppe consacrée aux accords du non-marchand (1,2 million euros) ;
- Diminution par compensation de 900.000 euros ;
- Renforcement, hors compensation, des subventions en matière de Culture à l'Ecole (+300 000 euros) ;
- Transfert vers la DO 21 (551.000 euros) des subventions aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion.

Culture – Arts de la Scène (DO 21)

Les crédits augmentent de 3,4 millions d'euros par rapport à l'initial 2018. Cette variation est essentiellement due aux compensations en provenance de la DO20 et à l'indexation des contrats-programmes.

Culture – Lettres, livres et bibliothèques (DO 22)

Cette division organique voit ses crédits augmenter de 633.000 euros, hors fonds budgétaires, en raison notamment d'une hausse, hors compensation, de 461.000 euros de la Provision pour la mise en œuvre du Décret relatif au développement des pratiques de lecture et d'une augmentation de 40.000 euros pour le programme « écrivain en classe ».

Culture – Education permanente (DO 23)

L'augmentation de 1,1 million d'euros s'explique principalement par des compensations en provenance d'autres divisions organiques et l'indexation des crédits.

Culture – Patrimoine culturel (DO 24)

Les crédits augmentent, par rapport à l'initial 2018, de 2,2 millions d'euros. Les principales variations de cette division organique s'expliquent par le renforcement des crédits consacrés aux Musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de deux millions d'euros.

Culture – Audiovisuel (DO 25)

Les crédits augmentent globalement de 22,2 millions euros. La dotation au Centre du Cinéma et de l'audiovisuel s'accroît de 1,2 million euros. Cette variation est due à l'indexation de la dotation, à l'adaptation de la cotisation au programme

européen Eurimages et au refinancement du centre pour résorber un héritage du passé en matière de recettes cinématographiques.

Par ailleurs, il faut souligner plusieurs nouvelles initiatives :

- Près d'un million d'euros permettra de renforcer l'accessibilité aux médias pour les personnes déficientes sensorielles en soutenant la RTBF et les télévisions locales dans leurs efforts pour sous-titrer et audio-écrire leurs programmes ;
- Le fonds pour la transition numérique supportera, de 2019 à 2022, le financement de la Sonuma à concurrence de 1,684 million d'euros par an. En outre, le fonds permettra de soutenir, à hauteur de 500.000 euros, les radios indépendantes en les aidant à acquérir le matériel nécessaire pour émettre en DAB+ ;
- La dotation du CSA est revue à la hausse (+377.000 euros) afin de permettre au CSA notamment de faire face à l'élargissement de ses missions, à la croissance exponentielle du nombre d'acteurs soumis à sa juridiction et du nombre de plaintes, ainsi qu'à l'encadrement du lancement de l'appel d'offre pour la radio analogique et numérique.

La dotation à la RTBF est revue à la hausse (+15,34 millions d'euros) dans le cadre de la révision du contrat de gestion.

Les crédits qui couvrent les aides à la presse écrite francophone sont augmentés d'un million euros afin de renforcer le soutien au secteur.

Par ailleurs, les crédits pour le soutien au journalisme d'investigation sont augmentés de 25.000 euros suite à la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle avec l'AJP.

Culture – Arts plastiques (DO 27)

La hausse des moyens de 174.000 euros par rapport à l'exercice 2018 s'explique principalement par des compensations à partir d'autres divisions organiques.

Culture – Décentralisation culturelle (DO 28)

Les moyens connaissent une croissance de 2,2 millions euros qui se décomposent comme suit :

- Le renforcement des centres culturels à hauteur de 966.000 euros, hors compensation ;
- Un montant de 79.000 euros pour permettre d'octroyer 100 % des forfaits de fonctionnement aux associations reconnues dans le cadre du décret « Centres d'expression et de créativité, Fédérations de pratiques artistiques en

amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité » ;

- Diverses compensations en provenance de la DO 20.

Jeunesse (DO 23)

Les crédits augmentent de 5,5 millions euros et cette hausse des moyens s'explique principalement par trois raisons :

- les moyens dégagés de 4,5 millions d'euros permettront l'application complète de l'article 44f octroyant un second permanent temps plein aux centres de jeunes. Cette décision du Gouvernement permet de conforter l'excellent travail réalisé par ceux-ci dans des conditions, jusqu'alors, pas toujours adéquates en termes d'encadrement des ressources humaines. Ce sont plus de 210 centres de jeunes agréés qui pourront ainsi bénéficier de cette mesure.
- les crédits de 4 articles de base ont été adaptés pour permettre l'application de l'indice santé en vue de l'indexation des subventions emploi (+741.000 euros).
- des moyens supplémentaires ont été inscrits pour les subventions destinées à la formation des animateurs socio-culturels (+58.000 euros) et des animateurs volontaires (+167.000 euros).

Culture – Sports (DO 26)

Les crédits augmentent de 819.000 euros et sont répartis comme suit :

- 600.000 euros en faveur de la politique sportive afin de soutenir principalement les Centres sportifs locaux (200.000 euros) et les fédérations sportives (+ 300 000 euros) ;
- l'indexation des subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés, et à l'association interuniversitaire d'aide à la performance sportive (+26.000 euros) ;
- le nouveau marché public de services portant sur la souscription de deux assurances couvrant les activités de l'ADEPS des moyens complémentaires aux fédérations sportives reconnues (+118.000 euros).

Pour ce qui est de l'enseignement obligatoire, il est précisé que le budget total de la ministre de l'Education s'élève à 6,159 milliards d'euros pour l'année 2019, soit une augmentation de 182,38 millions d'euros.

Cette évolution est essentiellement due à l'indexation des salaires et à la mise en œuvre des mesures, nouvelles ou initiées en 2018, du Pacte pour

un enseignement d'excellence, dont l'impact global est de 162 millions euros.

Pour rappel, en matière d'enseignement, les grandes masses budgétaires concernent les traitements auxquels le ministre ajoute deux éléments nouveaux pour cet exercice, à savoir le renforcement de l'enseignement en alternance et le recrutement de conseillers en prévention.

Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Conformément au cadre budgétaire pluriannuel du Pacte d'Excellence adopté par le Gouvernement le 07 juin 2017, 37 millions d'euros avaient été prévus à l'ajusté 2017 et 84 millions d'euros à l'initial 2018.

Dans le cadre de l'initial 2019, 152 millions d'euros sont prévus pour couvrir d'une part, le coût des initiatives du Pacte déjà implémentées et entrant en vigueur en 2019 mais aussi pour couvrir le coût de nouvelles mesures telles que l'octroi de périodes pour les conseillers en prévention et les trois mesures relatives au décret portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement.

A ces 152 millions déjà prévus s'ajoutent 13 millions pour des dépenses nouvelles :

- 8,7 millions d'euros pour l'attribution d'une prime pour les enseignants présents en classe et utilisant leur propre matériel informatique ;
- 1,6 million d'euros pour le projet « Mon Espace » visant notamment la création d'un espace personnel en ligne pour les enseignants ;
- 2,7 millions d'euros provisionnés pour le personnel de WBE, ses dépenses d'équipements informatiques, ses frais de fonctionnement, ...

Depuis le début de l'implémentation du Pacte d'Excellence en septembre 2017, ce sont donc 282 millions d'euros au total qui ont été dédiés à celui-ci.

Services communs, Affaires générales, pilotage... (DO 40)

Les crédits connaissent une croissance de 19,8 millions d'euros essentiellement due à au financement de la dernière des trois phases du renforcement de l'aide aux directeurs (7,7 millions d'euros), une des mesures de la stratégie numérique (8,7 millions d'euros) et la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à renforcer la gratuité scolaire (2,5 millions d'euros).

Service général de l'inspection (DO 41)

Les crédits augmentent de 5 millions d'euros, principalement en vue de la désignation des Délégués au contrat d'objectifs (DCO) et des Directeurs de zone (DZ).

Bâtiments scolaires (DO 44)

L'évolution à la hausse, à hauteur de +5,2 millions d'euros, est liée principalement à :

- l'accroissement des moyens du « Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française » (+ 4,3 millions d'euros) ;
- l'augmentation des moyens du Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (+3,7 millions d'euros) ;
- une nouvelle estimation des moyens en liquidation consacrés au PPT (- 4 millions euros).

Centres PMS (DO 48)

Les Centres PMS voient leurs crédits augmenter de 2,2 millions d'euros afin de tenir compte de l'évolution des AB traitements et à l'indexation des dotations et des subventions.

Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la CF (DO 50)

Les crédits diminuent de 520.000 euros par des compensations vers une autre division organique et par l'ajustement des dotations suite à l'opération de nomination des PO.

Enseignement préscolaire et primaire (DO 51)

L'augmentation des AB traitements du maternel de 29,7 millions d'euros est due notamment aux mesures du pacte et à l'indexation des salaires.

Quant à la hausse des AB traitements pour l'enseignement primaire, l'augmentation de 38,5 millions d'euros est due notamment aux mesures du pacte.

Enseignement secondaire (DO 52)

Les crédits de l'enseignement secondaire augmentent de 62,4 millions d'euros en lien une hausse des AB traitements de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement en alternance et d'une augmentation des dotations et subventions à hauteur de 7,6 millions d'euros.

A cela s'ajoute la création d'un Fonds budgétaire dédié au renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance, à hauteur de 4 millions d'euros, lié à des recettes en provenance de la Région wallonne.

Enseignement spécialisé et Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

L'augmentation des crédits est principalement due à l'augmentation des AB traitements.

Recherche (DO 45)

Les crédits augmentent de 10,817 millions d'euros à travers la poursuite du refinancement de la recherche. 6 millions d'euros additionnels sont alloués au FNRS et le financement du programme

« Excellence of Science » est indexé sur la base de l'inflation et de la croissance (+0,5 million d'euros).

Recherche – Académie Royale des Sciences des Lettres et des Beaux-Arts (DO 46)

Les crédits relatifs à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts augmentent de 200.000 euros afin de renforcer son financement et d'accroître sa présence dans différents réseaux internationaux.

En poursuivant sa présentation, M. le ministre présente les compétences relatives à l'enseignement supérieur qui bénéficie d'une hausse de crédits de 63 millions d'euros.

La principale variation concerne, comme à l'ajustement 2018, la répartition de la provision (21,5 millions d'euros) pour le refinancement de l'Enseignement supérieur. Ce montant est réparti entre les Universités et les Hautes écoles à concurrence de respectivement 65 % et 35 %.

Près de 1,5 million d'euros a également été débouqué pour l'alignement des subsides sociaux des Hautes Ecoles sur ceux des Universités. Il en va de même pour les étudiants dans les écoles supérieures des Arts avec un crédit de près de 100.000 euros à la DO 57.

Les autres variations concernent essentiellement l'application des règles légales, décrétales et des paramètres d'indexation.

Initiatives nouvelles (DO 40)

Une enveloppe de 2,3 millions d'euros supplémentaires est dégagée pour financer deux initiatives, à savoir des crédits d'impulsion afin de soutenir l'organisation d'habilitations universitaires de premier cycle dans des zones où l'accès à l'enseignement supérieur est particulièrement faible et l'établissement de partenariats stratégiques entre établissements dans le cadre de l'initiative européenne de création d'universités européennes.

Universités (DO 54)

Les crédits augmentent de près de 36,2 millions d'euros et la plupart des variations s'explique par l'application des règles légales et décrétales de calculs des différentes allocations et subventions octroyées aux universités, qui sont indexées.

Les autres augmentations concernent principalement les allocations d'aide à la réussite (+113.000 euros), le financement de l'organisation des examens d'entrée en sciences médicales et dentaires, et du test de d'orientation pour les sciences vétérinaires (+387.000 euros), ainsi que les allocations complémentaires pour la promotion de l'accès aux universités (compensation des droits d'inscription) (+810.000 euros).

Hautes Ecoles (DO 55)

Pour les hautes Ecoles, l'augmentation des cré-

aits de 21,7 millions d'euros est essentiellement liée à l'actualisation des dépenses de personnel.

Enseignement de Promotion sociale (DO 56)

Les crédits relatifs à l'Enseignement de Promotion sociale augmentent de 2,435 millions d'euros pour prendre en compte l'indexation des salaires. Par ailleurs, des crédits complémentaires de 100.000 euros sont prévus afin d'accentuer le développement du système de qualité dans l'Enseignement de Promotion sociale. Enfin, 50.000 euros sont transférés depuis la DO 58 pour permettre la prise en charge de la rétribution des observateurs.

Dettes (DO 85 et 86)

En matière de dette, M. le ministre relève la hausse des crédits à hauteur de 47.000 euros. Ceux-ci correspondent à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération.

Dotations versées à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française (DO 90)

Les crédits destinés au financement des dotations versées à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française ont été adaptés sur la base des paramètres économiques (+ 9,984 millions d'euros pour la RW et + 2,861 millions d'euros pour la COCOF). Il a également été tenu compte du règlement définitif d'exercice antérieur (y compris les intérêts) pour la RW et la COCOF à hauteur de 2,28 millions d'euros.

Corrections SEC

Cette année, l'impact des organismes du périmètre sur le solde SEC n'est pas favorable comparé aux années précédentes.

Pour rappel, un objectif d'équilibre budgétaire et comptable selon les normes SEC est imposé par défaut à tous les OIP, sauf dérogation accordée, après examen par le Gouvernement, dans le cas d'éventuelles situations spécifiques.

Le montant de l'impact SEC relatif aux 4 fonds des bâtiments scolaires est estimé à 8,61 millions d'euros, incluant un taux d'inexécution de 20 %.

L'impact SEC pour les Universités, les Hautes Ecoles et les Ecoles supérieures des arts (ESA) est considéré comme égal à zéro. Historiquement, cet impact apparaît difficilement évaluable dans la mesure où il fluctue fortement, de sorte que le montant pouvant être calculé ex-post diverge fortement de celui pouvant être estimé ex-ante lors de l'élaboration du budget.

Le Gouvernement a fixé un impact SEC à l'ONE de -8,4 millions d'euros. L'impact des organismes « non-classés » est estimé négatif à concurrence de -12 millions d'euros suite aux travaux d'infrastructures à Reyers.

Des corrections ont été prises en compte et es-

timées comme suit :

- La sous-utilisation est estimée à 130 millions d'euros, ce qui correspond à un scénario prudent d'utilisation des crédits ;
- Le montant des amortissements est calculé par la direction générale du budget et des finances (DGBF) du Ministère (correspondant aux montants repris dans le budget des dépenses), augmenté des amortissements du passé d'infrastructures hospitalières (22,5 millions d'euros) ;
- Les corrections OCPP, Swaps et CRAC sont basées sur des estimations de la DGBF ;
- Le montant de la provision « Encours » de 1 million d'euros est pris en correction et il n'y a pas de correction pour « litige » en 2019 ;
- La correction SEC pour les dépenses liées à l'accueil des réfugiés et à la lutte contre la radicalisation a été mise à zéro car Eurostat ne permet plus leur neutralisation en SEC ;
- Le périmètre de consolidation est basé sur les données communiquées par la CIF et par la DGBF.

La différence entre la hausse des recettes et la hausse des dépenses inéluctables (principalement liée à l'indexation) permet de dégager des moyens pour des dépenses supplémentaires, tout en améliorant le solde SEC de la Fédération de 26 millions d'euros.

Pour l'exposé introductif du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, il est également renvoyé à sa présentation PowerPoint reprise en annexe n° 1.

2 Exposé de M. Wascotte, Conseiller à la Cour des comptes

M. Wascotte, conseiller à la Cour des comptes, présente le rapport adopté par la Cour en rappelant l'objectif important d'équilibre structurel en 2020 qui s'inscrit dans un cadre européen. Le solde budgétaire brut 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles est estimé à - 400 millions d'euros.

Le représentant de la Cour constate que les opérations de refinancement de la dette ainsi que les prévisions de produits d'emprunts émis à plus d'un an, contractés en vue de couvrir les déficits annuels, ne sont pas inscrites au budget des recettes de la Communauté française, ceci en contradiction avec les règles SEC. Il y aura lieu d'ajouter un produit d'emprunt d'environ un milliard d'euros comprenant les amortissements de la dette, ce

qui aura un impact sur le solde budgétaire net.

Il est également souligné que les recettes inscrites sont de l'ordre de 150 millions d'euros supérieures à celles inscrites dans le budget fédéral ; ce qui doit être mis en lien avec une différence dans le taux de natalité et les charges du passé en matière de construction hospitalière.

Les corrections permettant de calculer le solde de financement n'appellent pas de commentaire en ce qui concerne les institutions consolidées. Par ailleurs, la sous-utilisation des crédits, relativement faible eu égard à la nature des dépenses, semble cohérente par rapport aux années antérieures.

La neutralisation ne tient plus compte des dépenses pour l'accueil des réfugiés mais des dépenses immunisées relatives au Pacte pour un enseignement d'Excellence. Bien entendu, le calcul SEC sera lié à la décision finale qui sera prise par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

M. Wascotte souligne que les besoins de financement 2019 atteignent un milliard d'euros tandis que la dette s'élevait fin 2017 à 7,6 milliards d'euros selon l'ICN.

La hausse des moyens de l'ONE, l'impact de la Sainte-Emilie et de la réforme de l'Etat sur le principe du non appauvrissement sont également mis en avant par l'orateur.

Dans le cadre du projet de décret relatif aux dépenses, M. le conseiller admet que les cavaliers budgétaires amènent de la flexibilité dans la gestion budgétaire, mais cet ensemble de dispositions dérogatoires nuisent au principe de la transparence, à l'exemple de l'article 45 du dispositif qui suspend l'application de certaines dispositions du décret du 20 décembre 2011.

Dans cette logique de dépenses, la hausse des dépenses de personnel de la fonction publique sont relevées en lien avec différentes mesures prises par le Gouvernement. Ceci étant, la hausse de l'index qui devrait intervenir plus tôt que prévu en 2019 pourrait mener à une insuffisance de crédits qui pourrait néanmoins être couverte par la hausse des dotations.

Les traitements des enseignants (5,4 milliards d'euros) font l'objet d'une provision pour indexation (34 millions d'euros) qui devra aussi être augmentée si le saut d'index est anticipé.

Parmi les fonds budgétaires évoqués, M. Wascotte constate que celui relatif à la transition numérique fait l'objet d'une inscription d'un montant approximatif de 142 millions d'euros. Cependant, le calendrier du ou des versements n'est pas encore fixé.

La section particulière, qui reprend les recettes et les dépenses issues de la sixième réforme de l'Etat et les transferts intra-francophones, prévoit

le transfert de 85 millions d'euros au budget des recettes.

Le représentant de la Cour fait encore observer que le tableau relatif aux saca consacre une actualisation des données reprises dans le fascicule II du 30ème Cahier d'observations. Quant aux OIP, les remarques émises dans le cadre de l'audit restent actuelles.

3 Réponse de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, à la Cour des comptes

M. le ministre tient d'emblée à remercier la Cour des comptes pour son travail. Il confirme qu'il n'y a pas d'approbation formelle sur les objectifs annuels à atteindre par chaque niveau de pouvoir du Gouvernement, tout en s'engageant à converger vers un retour à l'équilibre structurel.

La trajectoire de la Communauté française s'améliore progressivement et permet d'envisager un solde de financement positif à partir de 2023. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas pris des mesures d'austérité, mais bien des décisions vers un retour à l'équilibre progressif tout en maintenant des financements des secteurs en demande, en augmentant le pouvoir d'achat de ses agents et en améliorant ses perspectives d'avenir au sein de la Fédération, ou encore en investissant dans le Pacte d'Excellence. Ces investissements sont indispensables au redéploiement des Régions. Disposer d'une main d'œuvre mieux qualifiée constitue une condition nécessaire pour augmenter la prospérité wallonne et bruxelloise.

En ce qui concerne la neutralisation des 165 millions d'euros du Pacte d'excellence de cette année, M. le ministre rappelle simplement que dans le cadre des discussions interfédérales sur les investissements stratégiques, la Fédération plaide depuis de nombreux mois pour que la Belgique demande à la Commission européenne l'application de la clause de flexibilité pour les réformes structurelles. La Commission a indiqué qu'elle examinait la demande et le Fédéral doit revenir vers la Fédération sur cette question. En outre, la Commission européenne semble entrouvrir une porte pour répondre à la demande formulée par la Belgique.

En ce qui concerne la remarque de la Cour sur relative à son incapacité à valider ce montant global de 165 millions d'euros, le ministre souligne que le document budgétaire transmis à la Cour des comptes reprend en vis-à-vis de chaque initiative du Pacte, le montant qui s'y rapporte et la (ou les) imputations budgétaires concernées.

Ce document porte sur un montant total de 152,328 millions d'euros ; montant qui est largement justifié dans ledit document. Des informa-

tions complémentaires ont été transmises spécifiant que des dépenses nouvelles pour un montant de 13 millions d'euros, notamment liées au volet numérique du Pacte d'excellence, avaient été décidées lors du Conclave. Ces 13 millions d'euros s'ajoutent au montant de 152,328 millions d'euros portant ainsi le montant global total à 165,328 millions d'euros. Les mesures ainsi que les imputations budgétaires lui ont bien été communiquées. Ces documents sont à disposition des membres de la Commission.

En ce qui concerne la remise des infos pour le projet de plan budgétaire (Draft Budgetary Plan), les informations pour la Communauté française ont été transmises au terme du conclave budgétaire, c'est à dire après le 12 octobre. Le Fédéral avait alors déjà clôturé sa réponse et n'a pas intégré les informations transmises par la Fédération.

Par rapport à la transmission des budgets des OIP et des SACA en lien avec l'entrée en vigueur du décret du 03 mai 2018 visant la transmission au Parlement des budgets des organismes publics dépendant de la Communauté française (budgets des unités relevant du secteur S1312 de la Fédération Wallonie-Bruxelles), une liste de ces unités du périmètre est reprise dans l'exposé général du budget des dépenses.

Suite à la remarque de la Cour qui relevait que 12 budgets sont joints au projet de budget initial 2019 des dépenses et que deux budgets et 58 projets de budget avaient été transmis séparément au Parlement en date du 20 novembre 2018, le ministre rétorque que c'était la première opération de ce type et qu'il faut en tirer plusieurs constats.

Les documents reçus avaient des formats divers et un contenu qui n'était pas uniforme. Pour l'élaboration du prochain budget (ajusté 2019), des précisions seront apportées dans la circulaire qui sera diffusée afin que les dates butoirs permettent l'approbation par les organes de gestion, qu'une harmonisation sur la forme des budgets rendus soit réalisée et qu'une centralisation dans la récolte des informations soit opérée par l'Administration ou la CIF.

Par rapport à la remarque de la Cour sur l'insuffisance des crédits des AB traitement, que ça soit pour les enseignants ou la fonction publique, les comptes d'exécution des années 2017 et 2018 mettent en exergue l'efficacité de la méthode d'estimation. De plus, le monitoring budgétaire 2018 démontre que les crédits votés à l'ajusté 2018 couvriront, en dehors du mois d'indexation qui est intervenu après l'ajusté, les dépenses encore prévues cette année avec un solde positif s'établissant à 4,3 millions d'euros.

En ce qui concerne les estimations de recettes pour l'année 2019, en réaction au rapport qui dispose que « *les recettes institutionnelles estimées par la Communauté française, en application de la*

loi spéciale de financement (LSF), sont supérieures de 149,5 millions d'euros à celles prévues au budget initial 2019 de l'État fédéral », le ministre ne peut pas partager ce constat.

En effet, le calcul de l'Etat fédéral (SPF Finances) donne 13,879 milliards d'euros (hors étudiant étrangers et Jardin de Meise). Ce montant est repris dans le fichier du SPF envoyé après le groupe de travail inter-cabinets du 14 septembre 2018. Le calcul de la Fédération Wallonie-Bruxelles donne quant à lui 13,942 milliards d'euros (toujours hors étudiant étrangers et jardin de Meise), dont 10,278 milliards d'euros au budget et 3,663 milliards d'euros à la section particulière.

En conséquence, la différence entre les deux montants est de 61,667 millions d'euros et pas 149,5 millions d'euros.

Pour les recettes en capital, grâce au travail de la Task Force, cette année, la vente de quatre biens sur Bruxelles est planifiée et devrait rapporter à minima 20 millions d'euros.

Il a été procédé également à la récupération d'1,5 million d'euros sur le Fonds des prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption ; montant dont le Fonds n'avait plus l'utilité. Cette opération est exclusivement une opération de trésorerie.

Concernant les bâtiments scolaires, le montant de 34,9 millions d'euros repris par la Cour doit être revu. La dotation 2019 allouée au saca relatif à la création de places est bien de 20,783 millions d'euros. En réalité, la Cour y ajoute un montant de 14,122 millions d'euros qui est en fait le report en trésorerie 2018 du saca (les paiements 2018 sont de l'ordre de 5,878 millions sur des crédits de liquidation de 20 millions d'euros). Ce ne sont donc pas des moyens supplémentaires. Les 20 millions d'euros de crédits d'engagement 2018 ont quant à eux été consommés totalement dans le cadre de l'appel à projet de cette année suite à la décision du Gouvernement de juillet 2018.

M. le ministre prend bonne note pour l'avenir de la remarque de la Cour sur l'absence de projection de l'évolution de la dette publique communautaire dans l'exposé général.

En ce qui concerne les saca de l'enseignement, le Gouvernement a adopté en date du 29 août dernier, le projet d'arrêté fixant les règles de prélèvement dans les réserves de trésorerie des établissements scolaires.

Par ailleurs, au niveau de la structure des budgets agrégés des saca de l'enseignement, en son temps, la Cour avait accepté que le budget des saca enseignement soit présenté de manière agrégée par niveau d'enseignement. Or, s'il fallait présenter le budget par écoles selon la structure de l'arrêté de 1984, cela conduirait à ajouter 750 pages au document budgétaire.

Pour les budgets des sacs des bâtiments scolaires, M. le ministre confirme qu'il ne manquera pas de communiquer les remarques et recommandations de la Cour à l'Administration afin que les documents budgétaires permettent de distinguer les sommes issues de dotations exceptionnelles afin de s'assurer que les crédits soient affectés aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés.

Pour les remarques relatives au Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, la dotation du saca est de 33,350 millions d'euros, ce qui représente 52,1 % et non 69 % du total des recettes de 63,962 millions d'euros. Le solde est constitué comme suit :

- Dotation Exceptionnelle : 13, 333 millions d'euros ;
- Transfert du SACA « Création de places » : 4,558 millions d'euros ;
- Financement des établissements scolaires : 10,305 millions d'euros ;
- Recettes autres : 2,415 millions d'euros.

L'augmentation des prévisions des financements sur fonds propres des établissements est liée à la décision du Gouvernement d'utiliser les réserves de trésorerie des sacs pour des projets d'investissement repris dans la programmation pluriannuelle du Service général des infrastructures scolaires du réseau WBE au bénéfice des établissements concernés par les projets.

Le mapping effectué en novembre 2017 entre les réserves des établissements et les programmations 2018-2019 permettait d'utiliser ces moyens à hauteur de 20,566 millions d'euros. La mise en œuvre de cette décision dépendait toutefois de la parution de l'arrêté du Gouvernement fixant les règles de prélèvement dans les réserves des établissements. Signé en septembre 2018, la mesure ne devrait produire pleinement ses effets qu'à partir de 2019, avec un effet très limité en 2019 compte tenu des délais entre l'autorisation d'engagement et les liquidations sur présentation de factures.

Par ailleurs, suite aux décisions du Gouvernement de décembre 2017, le saca a mis en place un tableau de monitoring permettant l'identification précise de chaque projet et leur planification en matière d'engagement et d'ordonnancement de 2018 à 2023. C'est au départ de ce tableau qu'ont été établies les perspectives d'engagement et d'ordonnancement pour l'initial 2019. Pour répondre aux sollicitations de la Cour, le service intégrera également les informations dans la réalisation du compte d'exécution du budget 2018.

Pour le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné, le ministre formule la même réponse que pour le point précédent

à propos des documents annexés à l'initial 2019.

Pour le Fonds de garantie des bâtiments scolaires, les prévisions en liquidation des programmes de création de places 2016 et 2017 sont basées sur les mêmes hypothèses que pour le Fonds de l'officiel subventionné, à savoir une consommation de 30 % des engagements.

Concernant le Fonds de création de places, la remarque de la Cour concernant la répartition budgétaire conforme aux moyens alloués aux réseaux est pertinente. L'unique but de ce Fonds étant de veiller à la bonne utilisation des moyens par réseau, toute autre forme de détail n'a que peu d'intérêt. On peut par ailleurs convenir qu'il n'est pas possible de présumer ou d'établir des prévisions d'utilisation de crédits d'engagement sans la connaissance de projets qui figureront dans les listes d'appel à projets au moment de l'élaboration du budget et moins encore en fonction des classements et des décisions gouvernementales qui s'en suivront.

Dans le meilleur des cas, le service ne pourra entrer dans cette logique de spécialité budgétaire qu'au moment des engagements prévisionnels consécutifs aux décisions du Gouvernement. Profitant de l'intégration du saca « création de places » dans la mise en place de l'ERP-SAP, le service a attaché à chaque réservation de crédit la notion de centre de coût qui est en quelque sorte le destinataire ou la finalité de la réservation.

4 Discussion générale

La présentation de la Cour n'appelle pas de remarque particulière des commissaires à l'attention des représentants de celle-ci.

M. Culot souligne à l'attention du ministre que les paramètres économiques ne sont pas nécessairement les plus favorables avec une inflation à la hausse, une croissance à la baisse et la dégradation des clés IPP et élèves.

Sa première question concerne l'anticipation du dépassement de l'indice-pivot annoncé en juin plutôt qu'en décembre 2019. Sur base de la provision inscrite en 2019 et de l'absence de celle-ci à l'ajustement 2018 pour couvrir le dépassement intervenu en octobre, le député souhaite connaître l'impact éventuel sur le budget à venir.

En constatant que les prévisions du Fédéral n'ont pas été suivies concernant l'indice de natalité et que les documents budgétaires considèrent les estimations comme excessivement restrictives, une explication complémentaire est souhaitée.

M. Culot invite le ministre à préciser les pistes qui permettraient de palier l'augmentation limitée des recettes à cette clé élèves, suite à la mise sur pied d'un groupe de travail. En sus, l'impact concret de la diminution de la clé IPP est demandé

dans un cadre tendanciel à la baisse qui pourrait amener une forme d'inquiétude.

Les recettes sont estimées à hauteur de 10,781 milliards d'euros alors que le dispositif du décret prévoit 10,751 milliards d'euros. Cette erreur ou cette marge mérite un éclairage et il en va de même pour l'impact de la variation des paramètres macro-économiques, en particulier la clé élèves, sur la définition de la dotation TVA.

Le commissaire aborde également la cotisation de responsabilisation en matière de pension en lien avec la hausse extrêmement inquiétante de la projection annoncée (de 80 millions d'euros à 202 millions d'euros entre 2019 à 2023).

En se référant à l'estimation considérée comme très prudente par le ministre relativement à la recette liée à la vente aux enchères des fréquences par le Fédéral, M. Culot y voit plutôt un optimisme sans doute exagéré dans un contexte de vente et de nécessité de négocier un accord de coopération entre les entités pour la répartition du produit de celle-ci.

Or, l'accord de 2013 attribue 60 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles, donnée qu'il faut lire en comparaison avec les 141 millions d'euros estimés. En conséquence, tant le député que la Cour des comptes s'inquiètent de ce dossier, notamment à la lumière de la possibilité de payer en une fois ou d'étaler le versement de la part au rythme de l'attribution des fréquences, ce qui aura un impact sur le solde budgétaire brut de la Communauté française selon que les droits seront constatés en 2019 ou de manière étalée dans le temps ; ce qui pourrait entraîner une surestimation des recettes 2019 à hauteur de 126 millions d'euros.

Dans une perspective de long terme, le commissaire ne peut que déplorer la détérioration de la dette qui a évolué de 5,7 à 7 milliards d'euros sans qu'aucune mesure n'ait été adoptée par le Gouvernement pour inverser cette tendance. Bien évidemment, le ministre s'est inscrit dans une logique visant à ne réagir qu'à partir d'un ratio dette/recettes de 66 % et il faut bien admettre qu'on en n'est plus très loin en 2019.

Dans une vision globale de retour à l'équilibre budgétaire, le ministre est considéré comme le symbole du mouvement perpétuel en annonçant chaque année ce retour, qu'il postpose. Pourtant, d'autres niveaux de pouvoir ont réussi ce retour.

A cette perspective d'ores et déjà reportée à 2023, il faut y ajouter l'absence d'accord relatif à l'immunisation des dépenses pour le Pacte pour un enseignement d'excellence, soit un montant de 165 millions d'euros. Si ce montant ne devait pas être immunisé, il faudra alors constater l'impact dramatique sur le retour à l'équilibre et le calcul SEC. Cette perspective de non-retour pour l'année 2020 est d'ailleurs présagée par le Conseil supé-

rieur des Finances.

M. Culot estime qu'avec ce budget, le Gouvernement lâche la bride plutôt que de la contracter dans un cadre où les recrutements de personnels contractuels et statutaires se multiplient afin de répondre à des besoins parfois bien réels, mais pouvant aussi se révéler énigmatiques. Dans ce domaine, il y aurait lieu d'espérer des avancées concrètes en matière d'efficience de l'administration afin de répondre aux attentes des citoyens.

La scission du réseau WBE entre pouvoir opérateur et pouvoir régulateur est également mise en exergue dès lors qu'elle se voit attribuer un budget de 23 millions d'euros sans que le sort de la réforme ne soit réellement connu. Un autre exemple vise la hausse importante du budget de la RTBF et des mécanismes d'assurance au profit de cette entreprise tout en faisant fi d'une problématique générale relative à la presse et aux médias dans son ensemble.

Pour conclure, M. Culot s'émeut d'un budget sans perspective de redressement et de retour à l'équilibre fondé notamment sur des charges de personnels en hausse structurelle. En synthèse, il pourrait s'agir d'un budget de la première année des difficultés de la législature à venir si la prochaine majorité souhaite atteindre les objectifs assignés au niveau européen.

Mme Trachte constate les investissements remarquables en matière de Pacte d'Excellence et elle souhaiterait obtenir l'actualisation des tableaux relatifs à la ventilation en fonction des axes stratégiques.

Dès lors que l'immunisation de certaines dépenses est au cœur de la demande de la députée et dès lors qu'elle a entendu la réponse du ministre à la Cour des comptes relative à la porte qui s'ouvre au niveau de la Commission européenne, Mme Trachte demande un complément d'informations sur le sujet et sur les délais de réponses de la Commission. Sa réflexion s'inscrit plus largement dans le cadre de sa lecture du Plan fédéral d'investissements qui n'aborde sommairement l'enseignement que de manière utilitariste alors qu'il s'agit d'un enjeu sociétal.

M. Desquesnes reconnaît la divergence de vue entre l'Etat fédéral et la Fédération par rapport aux recettes IPP. A cet égard, sa question porte la concertation existante en terme de répartition avec les deux ministres du Budget concernés au niveau de la Région wallonne et de la Cocof.

En évoquant à son tour l'exonération des dépenses liées au Pacte d'Excellence dont il lui semblait qu'elle était le fruit de contacts avec l'ICN, le commissaire aimerait avoir un état de la situation et être informé des délais entourant une possible prise de décision.

Le taux d'endettement de l'entité (passage

d'un taux de 62, 2 % à 61, 7 % entre 2018 et 2019) tel qu'il a été projeté par le ministre conduit le commissaire à vouloir connaître les paramètres utilisés pour les calculs.

Sa quatrième sollicitation porte sur l'emprunt d'un milliard d'euros prévu en 2019, à la fois pour couvrir le solde net à financer et le réemprunt des échéances (600 millions d'euros). Plus particulièrement, la question de la maîtrise des risques de taux est posée dans un contexte de notation de l'entité et de couverture de risque.

Pour clore sa prise de parole, M. Desquesnes se réjouit d'un certain nombre de décisions politiques et de la progression de certaines dépenses (enfance, aide à la jeunesse, bâtiments scolaires, recherche scientifique, universités,...). Toutefois, il pose un bémol à la DO 47 concernant les allocations et prêts d'études dès lors que les crédits inscrits sont en trop légère augmentation.

Mme Warzée-Caverenne souligne que le budget de 1,7 million d'euros consacré à la mise en place des conseillers en prévention est une bonne nouvelle, mais elle demande à quel type de réseau ces montants sont destinés.

Le projet de gratuité des repas dans les cantines scolaires auquel un budget de 5 millions d'euros est désormais dédié conduit la députée à rappeler que les écoles qui avaient été retenues dans le cadre de l'appel à projet avaient reçu 40 % de la subvention et qu'elle devaient donc encore recevoir le solde de 60 % en 2019. Sa question vise à savoir si les 3 millions d'euros qui ont été ajoutés visent à apurer ce solde ou s'il s'agit d'un nouvel appel à projets.

En recettes, Mme Warzée-Caverenne sollicite un bilan des ventes réalisées depuis le début de la législature à travers la Task Force Immeubles, y compris concernant les bâtiments gérés par les SPABS. Dès lors qu'un montant ambitieux de 20 millions d'euros est inscrit en prévision de recettes, un détail des ventes planifiées en 2019 est également sollicité.

Mme Vienne fait valoir que le Budget 2019 s'inscrit vraiment dans la lignée du travail mené pendant cette législature, avec pour objectif d'accroître l'inclusion sociale et l'émancipation de tous à travers les secteurs de la Fédération. Elle se réjouit du refinancement des Universités, de l'augmentation du financement des politiques culturelles, du mouvement sportif, de la jeunesse, de l'enfance, etc.

En terme de gouvernance, Mme Vienne souligne les efforts réalisés, notamment via le travail sérieux mené tout au long de l'année au sein du Comité de monitoring, la modernisation (passage en janvier 2019 à SAP), la gestion de la dette, mais aussi le respect des engagements pris en matière de Gender budgeting.

Le retour à l'équilibre, initialement prévu, n'a pu être atteint. Et ce, tant en raison du contexte (a fortiori pour une entité qui n'a quasiment aucune prise sur ces recettes) que des choix responsables qui ont été posés pour ne pas asphyxier des pans entiers de l'éducation, de la culture ou de l'aide à la jeunesse.

En outre, il ne faut pas oublier que la Fédération Wallonie-Bruxelles fait sa part dans l'effort d'assainissement global du pays, conformément à la loi spéciale de financement.

Alors que, par rapport à l'ajusté 2018, les recettes augmentent de 525 millions d'euros, les dépenses ne croissent quant à elles que de 378,7 millions euros, ce qui constitue une attitude prudente qui va permettre de rencontrer les évolutions des dépenses liées aux paramètres, mais aussi la poursuite des dynamiques lancées autour du Pacte d'excellence, du Contrat d'administration, de créer de l'emploi de qualité et de revaloriser les conditions de travail des agents dans leur carrière.

Mme Vienne se réjouit que le Gouvernement initie des projets extrêmement importants pour les citoyens, à l'image de la gratuité des repas scolaires sains.

Concernant la dette, il faudra garder à l'œil l'évolution des taux d'intérêt qui, jusqu'à présent, combinés à une gestion saine et efficace de cette dette, ont permis de mieux financer les politiques.

Sa première question porte sur le secteur Non marchand. En effet, tout en se réjouissant de la provision de 27,967 millions d'euros inscrite à l'initial pour la nouvelle convention 2017-2019, en ce compris l'intégration de centres d'expression et de créativité dans le périmètre, la députée sollicite le ministre afin de savoir s'il dispose déjà d'informations additionnelles à communiquer sur l'affectation de ces moyens.

En matière de transparence des subventions, dès lors qu'il existe deux articles concernés par des moyens nouveaux en la matière (AB 41.01.14 et AB 01.06.15), l'intervenante sollicite une explication quant à la présence de ces deux mécanismes distincts et quant au coût global *in fine* de l'opération.

Pour les dépenses en lien avec le numérique et l'informatique (AB 01.06.15 créditée de 1,881 million d'euros), Mme Vienne aimerait connaître les modalités et les délais de mise en œuvre du projet « Mon Espace (enseignant) » dont le budget est 1,636 million d'euros.

Mme Vienne s'interroge également sur l'état d'avancement de la négociation et les chances d'aboutir à l'immunisation des dépenses stratégiques de la Fédération sur le calcul de son solde, dans le cadre du dialogue avec la Commission européenne sur la question des investissements publics stratégiques.

Enfin, Mme Vienne aborde le rapport du Conseil central de l'économie qui évoque le secteur de l'édition et elle invite le ministre à préciser si une réflexion est en cours quant à la manière de répondre aux difficultés de ce secteur.

En matière de vente d'immeubles, M. Kilic observe une prévision de recettes fixées à 20 millions d'euros en produit de ventes de biens patrimoniaux. A son tour, il aimerait un complément d'explications quant au travail de la Task force dans le cadre de son travail de synergies transversales.

En lien avec cette question des infrastructures, il demande au ministre de faire le point sur les décisions prises en matière de financement alternatif d'infrastructures culturelles.

La mise en conformité du Ministère avec le Règlement général de protection des données (RGPD), évoquée lors de l'audition de l'ETNIC, conduit M. Kilic à inviter le ministre à fournir des éléments d'information sur l'utilisation des moyens additionnels de 189.000 euros et les avancées du dossier.

Enfin, dès lors que plusieurs postes liés à la consultance sont en augmentation (SAP, droit européen/fiscal et social, etc.), le ministre est sollicité pour faire le point sur ces différents marchés de consultance.

Réponses de M. le ministre

Equilibre budgétaire

Globalement, les ministres du Budget des entités se retrouvent dans une situation similaire. Pour autant, l'austérité et le fétichisme des chiffres ne font pas partie des principes du ministre qui préfère revenir à un certain réalisme, à l'image de ce que l'Europe devrait également faire.

L'objectif est bien de retourner vers l'équilibre, mais cela doit se réaliser sans faire de dégâts dans les secteurs de compétences de la Fédération wallonie-Bruxelles.

Immunisation de certaines dépenses

Il faut regretter l'abandon par Eurostat de l'immunisation de certaines dépenses pourtant bien réelles, relatives aux efforts menés par la Fédération pour l'accueil des réfugiés. Par ailleurs, si l'Europe pouvait avoir une politique un peu plus cohérente d'accueil des migrants, la problématique du coût de leur prise en charge sera sans doute moins prégnante.

Pacte national d'investissements

Au départ de l'initiative fédérale du Pacte national d'investissements, la Fédération s'est présentée immédiatement en demandant que les investissements du Pacte d'excellence soient pris en compte. Si cette dimension était initialement un peu ignorée, elle a pris de la consistance au fur et à mesure des réunions.

Bien entendu, l'objectif est d'avoir une position commune au niveau belge vis-à-vis de l'Europe. A ce stade, un petit signal s'amorce dès lors que les composantes du Pacte pourraient faire l'objet d'un examen dans un cadre plus flexible. Pour autant, il n'y a pas eu de nouveau comité de concertation pour confirmer cette approche mais, il serait sans doute utile d'envisager la question avec le ministre-président qui y siège.

Pacte pour un enseignement d'excellence

Au-delà de ses observations dans le cadre de son exposé initial, M. le ministre fait parvenir aux membres de la commission un ensemble de tableaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence.

Fonction publique

En prenant la responsabilité de la fonction publique en 2014, le contrat d'administration était accompagné de diverses dispositions assez complexes et coûteuses en matière de mandat, de consultance ou d'évaluation. Il fallait donc corriger ces travers qui ont d'ailleurs été rencontrés de manière conséquente dans la réforme fédérale « Copernic » où la culture du privé a voulu être imposée. Pourtant, celle-ci a provoqué de nombreux dégâts dans les services publics fédéraux, à l'exception de « La Défense » où le ministre lui-même avait refusé ladite réforme.

En matière d'évaluation des mandataires, les mesures de sauvegarde seront prises pour évaluer une fois les fonctionnaires. La seconde évaluation prévue par la législation ne pourra pas être mise en œuvre pour des raisons liées au principe de réalisme.

Quant au contrat d'administration, s'il est bien utilisé, il permet de rencontrer les responsables du Ministère et d'entendre leurs besoins spécifiques ou urgents. Les recrutements qui s'en suivent sont donc ciblés en fonction de ceux-ci et des arbitrages au sein du comité de direction du Ministère. Le contrat n'est en rien une planification qui ne fonctionnerait pas, mais un outil qui offre de la souplesse afin de répondre aux nécessités des secteurs (aide à la jeunesse, maison de justice, migrants,...).

Les carences dans certains pans de la fonction publique et l'état de mal-être de certains agents doivent être pris en considération pour offrir un service public de qualité en collaboration avec les organisations syndicales et dans le cadre du travail de négociation sectorielle. Cette approche permet aussi de réinternaliser certains métiers autrefois confiés au privé, à l'exemple des services de nettoyage qui œuvrent en journée plutôt qu'en service coupé.

C'est aussi dans cette logique que les moyens consacrés au Pacte pour un enseignement d'excellence sont accordés pour accorder l'égalité de trai-

tement face à cet enseignement.

Les déclarations fortes du début de législature visant à limiter les remplacements ne sont pas corroborées par la réalité. Dès lors, la nécessité de répondre aux besoins de la population suppose une gestion souple et efficace. Bien entendu, il est impossible de répondre positivement à toutes les demandes, mais il faut examiner la capacité à faire mieux en mutualisant et en décloisonnant certains secteurs (infrastructures, ...).

Indices et paramètres

Pour ce qui a trait à l'indexation, l'ajustement 2018 a été établi avant le dépassement de l'indice-pivot. Toutefois, les 8,5 millions d'euros manquants pour les enseignants ont pu être dégagés.

M. Yerna, directeur général de la DGBF, ajoute qu'il faut bien faire la différence entre les paramètres d'évolution et de répartition.

Pour les premiers, l'effet est double, à la fois sur l'année budgétaire à venir ainsi que sur l'année qui se clôture via une correction sur année antérieure. Pour les seconds, l'effet se limitera à agir sur la répartition des masses entre les Entités.

Il confirme que l'analyse de sensibilité de ces paramètres (IPP, TVA, inflation, croissance, ...) est bien reprise dans l'exposé général du budget.

En ce qui concerne le coefficient d'adaptation démographique, il repose sur quatre mesures dont les trois dernières sont systématiquement supérieures aux mesures précédentes.

Vente aux enchères des fréquences numériques

La nouvelle mise aux enchères fait suite à une première, qui concernait les fréquences issues de la bande des 800 MHz, et qui avait permis à la Fédération de comptabiliser au budget 2013 une recette d'environ 30 millions d'euros. Ce montant ne sera versé par le Fédéral à la Fédération qu'en 2019, mais sa comptabilisation doit bien être rattachée à l'exercice 2013, en raison des règles d'imputation SEC qui impliquent de tenir compte d'une recette au cours de l'année de la constatation du droit à la percevoir.

Ce droit, formalisé par un accord entre le Fédéral et les Communautés, a bien été créé en 2013. Les 30 millions d'euros qui seront versés à la Fédération en 2019, relatifs à la première mise aux enchères, n'amélioreront donc pas le résultat SEC mais bien le solde brut, comme l'a confirmé l'Institut des Comptes nationaux.

Par ailleurs, le Gouvernement a estimé qu'un accord interviendrait au début de l'année 2019 entre le Pouvoir fédéral et les Communautés sur la répartition des recettes liées à la nouvelle mise aux enchères des fréquences résiduelles. Sur la base des informations communiquées par le Fédéral, l'échelonnement des recettes attendues selon les

fréquences est le suivant : 74 millions d'euros en 2019, 167,4 millions d'euros en 2020 et 439 millions d'euros en 2021. Soit un total de 680,4 millions d'euros.

Tenant compte des demandes conjointes des Communautés, adressées au Fédéral, le Gouvernement a estimé de manière prudente que ces recettes seront réparties à parité entre le Fédéral et les Communautés. D'autres hypothèses, basées notamment sur une répartition de ces recettes, tenant compte du contenu transitant par les bandes passantes, sont en effet plus favorables aux Communautés. Elles n'ont toutefois pas été retenues. Le Gouvernement a ensuite estimé prudent de reprendre, à minima, la répartition de ces recettes entre Communautés selon la même clé que celle utilisée pour la répartition du premier dividende comptabilisé en 2013, soit 40,67 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, compte tenu de la méthodologie SEC d'imputation des recettes sur base de la méthode des droits constatés, l'ensemble des recettes à percevoir sur la période 2019-21, soit 141,7 millions d'euros, sera rattaché à l'année 2019. Le montant de cette rétrocession est corroboré par le CIF et la Cour des comptes.

Ces recettes seront affectées au fonds pour la transition numérique et permettront donc le financement de dépenses dont la nature est prévue dans le décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française. Ce décret est par ailleurs modifié dans le décret-programme accompagnant le présent budget pour élargir la nature des dépenses que le fonds pourra supporter. Sont notamment ajoutés les dépenses qui visent le financement :

- des formations professionnelles et des contenus éducatifs spécifiques à la Fédération liés au numérique ;
- des projets permettant une meilleure accessibilité des publics aux médias ;
- des projets ponctuels assurant la visibilité de la politique de la Fédération en matière de transition numérique ;
- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine digital audiovisuel et culturel belge francophone.

Hormis un partage 50-50, un autre scénario consiste à se baser sur la nature de l'utilisation des fréquences pour calculer la clé de répartition entre le Fédéral et les Communautés. Globalement, plus l'utilisation consiste à accéder à des contenus culturels, plus la part des Communautés devraient être importante. Or, les opérateurs indiquent qu'une proportion supérieure à 50 %

pourrait être envisagée dans ce cas. Le rapport « Ericsson Mobile » de 2018 sur l'évolution du trafic mobile indique qu'en 2017, 56 % du trafic était de la vidéo, et les prévisions pour 2023 prévoient un accroissement jusqu'à 73 % du trafic mobile pour de la vidéo.

M. Yerna, directeur général de la DGBF, rappelle à son tour qu'il faut tenir compte de la logique des droits constatés reposant sur quatre conditions qui sont remplies à ce stade. Ce n'est donc pas le moment de la perception qui est déterminant.

Réseau WBE

La séparation du réseau WBE entre ses fonctions de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur fait l'objet d'un texte qui a été envoyé au Conseil d'Etat avec la volonté d'obtenir des assurances précises, notamment en matière d'égalité de traitement.

Évidemment, des législations comme celles-là supposent une négociation politique conséquente dès lors que des majorités spéciales doivent être dégagées.

Endettement

La Fédération Wallonie-Bruxelles sert de référence vis-à-vis des autres entités avec une agence de la dette et un comité du trésor.

Si la préoccupation du Gouvernement porte bien entendu sur le ratio de la dette ramené aux recettes, il ne faut pas perdre de vue que la BEI a accordé sa confiance avec le prêt accordé, que l'agence Moody's confirme la bonne cotation et que la DGBF gère la dette en bon père de famille.

La volonté n'est pas d'atteindre la ligne rouge de l'endettement puisque la solution est réellement sous contrôle.

M. Yerna, directeur général de la DGBF, confirme qu'une dette de 6,5 milliards d'euros est un élément important. Toutefois, il estime qu'il faut regarder ce montant en relation avec le budget global de près de 11 milliards d'euros. La logique de raisonnement fait donc plutôt référence au ratio dette/recettes.

En projetant celui-ci sur l'année 2018, l'agence de la dette a calculé le ratio à 62,2 %. Pour 2019, l'exercice semble plus aléatoire, mais en intégrant le stock de dette attendu fin 2018, auquel on ajoute l'approche « recettes et dépenses », tenant compte de la sous-utilisation estimée à 130 millions d'euros, le ratio serait évalué à 61,7 %. En recettes, le montant retenu est bien 10,751 milliards d'euros

Quant au risque de taux par rapport au montant d'un milliard d'euros à emprunter en 2019, il est bien entendu géré, mais il est précédé par le risque d'accès au financement. Dans le cadre de cette gestion, le renforcement du personnel et des

outils de l'agence de la dette par le Gouvernement sont des mesures positives qui permettent notamment de rencontrer les investisseurs et de leur expliquer le système institutionnel belge.

Pour gérer le risque d'accès au financement, la Fédération dispose d'un contrat caissier avec une ligne de crédits de 2,5 milliards d'euros, mais également une convention avec la BEI pour un montant de 600 millions d'euros (dont 130 ont été utilisés). En outre, une négociation est en cours avec la Banque du Conseil de l'Europe afin d'obtenir une ligne semblable à celle de la BEI.

Pour la gestion du risque de taux, il faut évidemment souligner que 90 % des emprunts sont établis à taux fixe et pour de très longues périodes, ce qui limite très fortement les risques.

Cotisation de responsabilisation pension

Pour **M. Yerna**, l'augmentation de la cotisation de responsabilisation pension (de 80 à 200 millions d'euros) est liée à la sixième réforme de l'Etat et aux efforts de vieillissement que doit accomplir la Fédération dans ce cadre. Si le montant est fixé dans la loi spéciale de financement jusqu'en 2020, il y aura lieu de payer 30 % d'un taux de 8,86 % sur une masse salariale concernée dès 2021, 40 % en 2022, etc.

Ces évolutions ne sont donc pas liées à une hausse des recrutements de personnels qui serait extrêmement conséquente.

Conseillers en prévention

Les moyens dégagés pour la concrétisation de l'installation des conseillers en prévention concernent tous les établissements.

Secteur non marchand

Ce secteur trop souvent déconsidéré a fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement afin de rencontrer les promesses remontant à plusieurs années. L'action des intervenants opérant dans les secteurs du non marchand n'est certes pas quantifiable, mais elle revêt une importance fondamentale pour les citoyens (accueil de l'enfant, soins palliatifs,...) et participe au bonheur.

Les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles touchent à l'humain et il faut aider les personnes qui exercent de réels métiers dans ces secteurs. C'est ainsi que les accueillantes d'enfants méritent un statut et une reconnaissance, tandis que l'ONE doit faire l'objet d'une réelle attention dans le cadre de ses politiques de prévention.

Infrastructures

L'erreur historique dans la gestion des infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles reposait sur le fait que chaque ministre dispose d'un droit de regard sur celles qui relèvent de ses compétences. Il fallait donc instaurer une gestion

transversale pour pouvoir prendre de nouvelles décisions en matière de vente de certains bâtiments ou de terrains tels ceux de l'Insas, de l'Avenue Hamoir à Uccle, du Conservatoire, de l'Isip ou de La Cambre.

Si cette liste peut être réalisée au cours de l'année 2019, les 20 millions d'euros inscrits en recettes pourront être réalisés, ceci sans tenir compte d'autres biens encore envisageables. Pour les années 2017 et 2018, un tableau reprenant les chiffres de réalisation est disponible.

A l'avenir et pour la prochaine législature, il faut donc poursuivre dans cette logique de transversalité avec l'aide Task Force, mais il faudra aussi veiller à utiliser correctement les infrastructures (centres de dépaysement de plein air, ...).

M. Smoos, directeur général de la direction générale des Infrastructures du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, confirme que des biens exceptionnels sont prévus à la vente et les prévisions budgétaires reposent sur des processus déjà bien engagés.

Par rapport aux SPABS, le montant global de vente est estimé à 1,87 million d'euros pour les quatre dernières années en prenant en compte des réinvestissements plus importants (50 % de ventes et 50 % de recettes issues de locations). Ces montants ne devraient pas augmenter dans les prochaines années puisque le patrimoine des SPABS diminue progressivement.

Il faut aussi mettre en avant les non-dépenses permises grâce aux économies d'énergie et aux centrales de marchés, soit 2,4 millions d'euros pour le non-scolaire et 300.000 euros pour le scolaire avec des prévisions à la hausse pour ces derniers (panneaux photovoltaïques, ...). Ces non-dépenses vont également apparaître en bonus de l'utilisation dans les bâtiments des différents secteurs.

Gratuité des repas scolaires

L'élargissement de la gratuité des repas scolaires dans les écoles maternelles s'adresse aux écoles qui avaient déjà répondu au premier appel d'offres.

Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée

Par mesure de prudence, les crédits 2019, alloués pour l'octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée, sont inchangés par rapport à ceux de 2018 et l'hypothèse qui sur-estime les dépenses a été privilégiée.

Dans l'estimation réalisée par la Direction des Allocations et Prêts d'Etudes, il est notamment tenu compte :

- de l'indexation revue à la hausse suite aux dernières prévisions du BFP ;

- de l'estimation du nombre de dossiers pour la campagne 18-19 (148.533 dossiers) fixé sur le nombre de dossiers de la campagne 15-16 ;

- de l'estimation à 28 % des dossiers 18-19 qui seront traités d'ici la fin de l'année 2018, soient 43.569 dossiers.

Concrètement, les parents ont rencontré des difficultés d'accès au système informatique de demande des bourses, ce qui a engendré une baisse de ces demandes. Ces problèmes ont été résolus et par conséquent, les prévisions de demandes de bourses pour 2019 se basent sur les chiffres antérieurs aux problèmes.

Pour justifier la prudence, il est encore précisé que pour l'estimation de ces crédits, des incertitudes subsistaient concernant les taux d'acceptation, la répartition Enseignement Obligatoire – Enseignement Supérieur et les montants moyens par octroi. Par ailleurs, aucune estimation précise n'a pu être réalisée pour les dossiers « commission » et « conseil d'appel ».

Bien entendu l'ETNIC a été associée aux démarches et des services ont été renforcés pour traiter les dossiers, tout en offrant une perspective aux dossiers manuels pour ceux qui n'ont pas accès aux outils numériques.

RTBF

Il y aura un index de 2 % auquel s'ajoute 1,25 % en compensation de la baisse des recettes publicitaires. Cette réflexion doit évidemment se poursuivre avec le ministre compétent

Distributeurs de presse

Il est utile que les petits distributeurs de presse manifestent leurs préoccupations liées à leur existence. Le Gouvernement ne veut pas les oublier et cette réflexion doit évidemment se poursuivre avec le ministre compétent.

Règlement général de protection des données (RGPD)

Le RGPD est en place dans l'Union européenne depuis le 25 mai 2018. Toutefois, il est clair qu'on est encore en période transitoire. Ainsi, l'Autorité de protection des données (APD) estime qu'après six mois, les entreprises et organisations font encore « le grand ménage de leurs fichiers » et ont toujours besoin d'être conseillées et guidées (L'Echo, 23.11.2018).

Au Ministère, la mise en conformité est tout sauf prise à la légère. Vu l'autorité de la Fédération dans toutes les matières personnalisables, c'est un chantier très complexe.

C'est en octobre 2017 qu'un premier projet a vu le jour, dans le cadre du programme « Data centric ». Un premier, puis un deuxième chef projet externe n'ont pas pu mettre le projet sur les rails

de manière satisfaisante. Depuis août de cette année, un chef projet senior a pris les rênes du projet et les choses se mettent en place.

Une feuille de route stratégique a été déterminée. A court terme, le but est d'instaurer des documents de gouvernance, de politique de données, de normes et de procédures qui s'appliqueront à tout le Ministère. Cette phase se terminera fin de l'année 2018.

A moyen et long terme, il s'agira de prendre des mesures de protection des données vérifiables et de mettre en conformité tous les traitements identifiés au sein du Ministère.

En termes de ressources humaines, un chef de projet senior et business analyst sont en fonction. Un comité de pilotage, un comité opérationnel et des équipes spécifiques qui agissent à la demande du chef du programme sont désormais opérationnelles.

Néanmoins, vu l'ampleur de la réglementation, ces ressources restent insuffisantes. Bien entendu, le Ministère travaille en collaboration avec eWBS, l'ETNIC et il s'inspire, le cas échéant, des bonnes pratiques du service public Wallonie et du SPF Bosa.

Au niveau budgétaire, un montant supplémentaire de 189.000 euros a été accordé à l'initial 2019.

Depuis la mise en place du RGPD, le Ministère a fait l'objet de trois demandes citoyennes d'informations sur des données à caractère personnel permettant de tester et mettre au point les procédures temporaires ou définitives.

Évidemment, de telles législations posent souvent des difficultés de mise en œuvre concrète dans des délais limités.

Financement alternatif des infrastructures culturelles

Plusieurs projets importants ont été retenus (Grand théâtre de Verviers, Théâtre Jean Vilar de Louvain-la-Neuve, Projet culturel de Lessines, ...), mais la réflexion relative au financement alternatif d'autres infrastructures culturelles n'a pas réellement progressé.

Répliques

Dans sa réplique, M. Culot estime que les réponses du ministre sont perpétuelles, année après année. Ainsi, l'endettement ne présente pas encore de gravité, le manque d'efficacité de base au sein de l'administration n'est pas remis en question et l'absence d'inventaire des infrastructures est heureusement compensée par la connaissance du dossier par le ministre.

Le député s'inquiète encore de l'évolution ascendante de la dette et il n'a pas bien compris la réponse du ministre relativement à la vente aux

enchères des fréquences numériques. En effet, le Gouvernement considère que son choix est prudent en terme de répartition des recettes entre les entités fédérale et fédérées à hauteur de 50-50. Pourtant, la répartition de l'année 2013, fondée sur un accord de coopération, prévoit une clé de 80-20.

Si ce montant n'est pas celui qui est réalisé et si les immunisations escomptées suivent la même tendance, la trajectoire budgétaire déviara fortement.

M. le ministre confirme que des choix doivent être posés et rien n'empêche de penser que la clé peut évoluer dans le cadre d'une remise en cause de l'accord de 2013 par les Communautés. En conclusion, la prévision de recette est considérée comme prudente.

M. Desquesnes demande si la notation de la Fédération en matière de gestion de la dette pourrait être remise en cause par l'Agence Moody's. Par ailleurs, il sollicite à nouveau les tableaux qui peuvent expliquer la trajectoire de la dette.

Enfin, l'orateur estime qu'il faudra élargir le spectre des aides dans le cadre des bourses d'études en agissant notamment sur les conditions minimales de revenus. Pour y répondre, il faudra bien entendu des moyens supplémentaires.

M. le Ministre est d'accord avec M. Desquesnes mais il ajoute que le seuil a déjà été revu. Il s'engage à relayer cette préoccupation.

Quant à la notation qui sera réattribuée en mars 2019, il n'y a pas de signal de crainte à ce stade.

5 Examen des articles du dispositif et du tableau du projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 707 (2018-2019) n°1)

L'examen des articles 1 à 6 du dispositif et du tableau du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 n'appelle pas de commentaire complémentaire.

6 Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 708 (2018-2019) n°1)

Dispositif

Articles 1 à 47

L'examen des articles 1 à 47 n'appelle pas de commentaire.

Tableaux de synthèse et budgétaires

L'examen des divisions organiques 06, 11, 12, 13, 15, 40, 44, 85, 86 et 90 et des programmes y afférents n'appelle pas de commentaire.

7 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de l'Education

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 4, la Commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 7 voix 7 contre 3, la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Par 7 voix contre 2, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

12 Avis de la commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par 7 voix 7 contre 5, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Sports, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 708 (2018-2019) n°1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

13 Votes et confiance

Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 707 (2018-2019) n°1)

Les articles 1 à 6 du projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 sont adoptés par 7 voix et 5 abstentions.

L'ensemble du projet de décret est adopté par 7 voix et 5 abstentions.

Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 708 (2018-2019) n°1)

Les articles 1 à 47 du dispositif du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 sont adoptés par 7 voix contre 5.

Le tableau synthèse du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 est adopté par 7 voix contre 5.

L'ensemble du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 est adopté par 7 voix contre 5.

Il a été fait confiance aux Rapporteurs et au

Président pour la rédaction du présent rapport.

Les Rapporteurs,

S. KILIC

J.-L. NIX

Le Président,

O. DESTREBECQ

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE M. FLAHAUT, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ANDRÉ FLAHAUT
MINISTRE DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Bruxelles, le 26 novembre 2018

Initial 2019

INTRODUCTION

INTRODUCTION

- ❖ Le **solde SEC** est **amélioré** par rapport à l’initial 2018
- ❖ L’implémentation du gender Budgetting est effective ; le budget est désormais « genré »
- ❖ Le **Pacte d’Excellence** est sur les rails
- ❖ Les **dépenses sont contenues** tout en rencontrant les besoins exprimés par les secteurs, sans mettre en péril les politiques fonctionnelles
- ❖ Ce budget initial 2019 tient compte :
 - de dépenses supplémentaires considérées comme **inéluçtables et indispensables** (indexation des salaires et des dotations ainsi que les frais liés à l’évolution des paramètres macro, adaptation des moyens du contrat d’administration, augmentation des moyens informatiques pour divers projets, consolidation de l’accord non marchand, les infrastructures...),
 - d’adaptations liées aux **besoins** de l’Administration,
 - de mesures d’économie (fonction publique, gestion de la dette...)



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ANDRÉ FLAHAUT
MINISTRE DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Bruxelles, le 26 novembre 2018

INITIAL 2019
PRESENTATION

(en milliers €)	<u>2018 initial</u>	<u>2019 initial</u>	<u>Variation</u>
Recettes	10.226.271	10.751.198	524.927
Dépenses	10.712.318	11.145.974	433.656
Sous-utilisation de crédits	123.000	130.000	7.000
Solde brut	-363.047	-264.776	98.271
Amortissements (code 9)	38.167	28.240	-9.927
OCCP nets (code 8)	7.238	4.507	-2.731
SWAPS	45.500	41.795	-3.705
Financements alternatifs (dont CRAC bâtiments scolaires)	-1.150	411	1.561
Opérations financières	28.375	1.000	-27.375
<i>Apurement de l'encours</i>	5.000	1.000	-4.000
<i>Litige</i>	0	0	0
<i>Accueil des réfugiés et lutte contre le radicalisme</i>	23.375	0	-23.375
Total Corrections SEC	118.130	75.953	-42.177
Solde SEC du périmètre	24.740	-5.157	-29.897
SOLDE SEC de la FWB	-220.177	-193.980	26.197



En %	2018			2019
	Initial	Ajusté	BE 6 sept 2018	BE 6 sept 2019
Croissance du PIB	1,7	1,8	1,5	1,5
Indice des prix à la consommation	1,2	1,7	2,0	1,9
Indice santé	1,1	1,6	1,7	1,8
clé IPP	34,3 67	34,37 6	34,289	34,251
Clé Elèves	41,1 31	43,06 1	43,036	42,892
Coefficient d'adaptation démographique	106, 409	106,2 40	106,40 7	106,837

Sources :

- Le budget reprend les dernières prévisions du Budget économique (BE) établies par le Bureau fédéral du Plan et publiées le **6 septembre 2018**.

ESTIMATION DES RECETTES

INITIAL 2019



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

708 (2018-2019) — N° 8

(en milliers €)	2018 initial	2019 initial	Variation
TVA	7.159.914	7.426.323	266.409
IPP	2.686.764	2.770.785	84.021
Etudiants étrangers	78.940	81.334	2.394
Jardin de Meise	1.849	1.919	70
Dotation Art 47/8 (santé)	26.269	27.163	894
Dotation Art 47/9 (infrastructures hospitalières)	0	0	0
Dotation Art 47/10 (Maisons de justice)	38.278	39.723	1.445
Dotation Art 47/11 (Pôles d'attraction interuniversitaires)	13.911	14.388	477
Recettes diverses	141.174	158.954	17.780
Total	10.147.099	10.520.589	373.490
Recettes affectées (Subdivisions particulières)	79.172	230.609	151.437
Total	10.226.271	10.751.198	524.927

Compte tenu des paramètres retenus, l'évolution globale des recettes de la Fédération montre une augmentation de l'ordre de **524,9 millions €**.

(30)

Section particulière		
(en milliers €)	2018	2019
	Initial	Initial
Recettes de la Section particulière	3.550.788	3.662.692
		111.904

RECETTES

Recettes institutionnelles :

Parties attribuées du produit de l'IPP et de la TVA

Part attribuée des recettes IPP	
(En milliers €)	2019 initial
Moyens année courante	2.889.896
Décompte années antérieures	-3.484
CRP 2018	-80.622
Transition LSF (art 48/1)	-155.362
Affecté à la Section particulière	113.859
Correction infra hospitalières	6.498
TOTAL	2.770.785

Partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	
(En milliers €)	2019 initial
Moyens année courante	7.417.452
Décompte année antérieure	8.871
TOTAL	7.426.323

Recettes institutionnelles – Dotation article LSF 47/8, 47/9, 47/10

Pour les dotations 47/8, 47/9, 47/10 et 47/11, les montants versés par le Fédéral sont calculés sur base des moyens de l'année précédente adaptés en fonction de divers paramètres.

Moyens année courante, y compris décompte année antérieure (En milliers €)	2019 initial
Dotation Art 47/8 (Santé)	27.163
Dotation Art 47/9 (Infrastructures hospitalières)	0
Dotation Art 47/10 (Maisons de justice)	39.723
Dotation Art 47/11 (Pôles d'attraction interuniversitaires)	14.388
TOTAL	81.274

RECETTES

Recettes affectées

En ce qui concerne les recettes affectées, càd les recettes en lien avec les fonds budgétaires, une recette de plus de 141 millions alimente le fonds budgétaire pour la transition numérique (*16.24.25 Recettes LTE -cf. D.O. 25 - P.A. 11 - F.B.M. 0102*)

	INI 18	AJU 18	INI 19
Recettes affectées	79.172	86.551	230.609

Dans le cadre du retour progressif de la FWB vers l'équilibre budgétaire, la stabilisation du ratio Dette / Recettes est certainement un point de passage qui mérite un suivi plus serré.

Les indicateurs ratio d'endettement rapporté aux recettes évoluent comme suit :

	31-12-2015	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2019
Ratio Dette/Recettes	57,2 %	58,4 %	60,3 %	62,2 %	61,7 %

ESTIMATION DES RECETTES

SITUATION GENERALE

INITIAL 2019



En résumé, le **total des recettes** augmente de **524,9 millions €** à l'initial 2019, soit une augmentation de +5,1 % par rapport aux recettes prévues initialement en 2018.

(35)

DEPENSES

Synthèse

Répartition des crédits de liquidation par chapitre budgétaire	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	196.221	47	196.268
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	463.179	15.121	478.300
TOTAL	10.712.318	433.656	11.145.974
<i>Hors fonds (CE/CL)</i>	<i>10.633.629</i>	<i>421.472</i>	<i>11.055.101</i>
<i>Fonds</i>	<i>78.689</i>	<i>12.184</i>	<i>90.873</i>

Globalement, le **total des dépenses** augmente de plus de **433 millions €** à l'initial 2019 par rapport aux dépenses prévues initialement en 2018.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

PRÉSIDENTE

Parlement et service du Médiateur (DO 01)

Les augmentations de la dotation au Parlement (+142 k€) et au service du Médiateur (+5 k€) sont en lien avec l'évolution de l'indice santé.

Charges liées à la fin de législature (DO 10)

Un montant provisionnel est prévu à hauteur de 2,9 millions €.

Conventions de revalidation des hôpitaux universitaires (DO 11)

En 2019, la reprise de cette compétence nécessite d'inscrire un montant provisionnel (**1,516 millions €**) afin de permettre le financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française.

Moyens complémentaires dégagés (DO 11)

Pour la protection des Droits de l'Enfant dans le cadre du 30^e anniversaire de la Convention internationale (+35 k€), et pour le 75^e anniversaire de la Libération de la Belgique (+300 k€)

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FONCTION
PUBLIQUE

Dépenses de personnel (DO 11)

Les dépenses de personnel statutaire et contractuel augmentent globalement de **18,707 millions d'euros**.

Indexation

Deux provisions index (Administration et OIP) sont alimentées à hauteur de **13,014 millions €**.

Provision pour droits constatés

Suite à l'effort continu de résorption mené ces dernières années afin d'apurer les droits constatés relevant d'années antérieures, diminution de cette provision (**-4 millions €**)

Secteur non marchand

La provision pour le secteur non marchand augmente de **+12,967 millions €** pour l'indexation et la prise en compte de l'évolution des emplois cadastrés dans les secteurs de l'ONE, des Maisons de Justice, des Centres de Jeunes et de l'Aide à la Jeunesse.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

INFORMATIQUE

Les autres variations des crédits de la DO 11 s'expliquent essentiellement par :

E-WBS

La dotation est majorée de **+562 k€** afin de couvrir la prise en charge du projet de transparence des subventions (297 k€) et celle des frais de consultation du projet de centralisation des données liées aux bassin emploi-formation (265 k€)

E-Gouvernement

L'augmentation de crédits de **+189 k€** doit permettre au Ministère de se mettre en conformité par rapport au règlement européen sur la protection des données (RGPD)



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168

La variation des crédits de la DO 11 s'explique essentiellement par :

EAP

L'augmentation de **+227 k€** afin d'assurer une formation des agents

Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence

L'augmentation des crédits de +3,006 millions € correspond principalement à l'actualisation des dépenses liées à divers projets du pacte d'Excellence.

Provision pour initiatives dans le domaine de l'éducation

Montant de 23,265 millions d'euros provisionné en vue de l'autonomisation du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement.

Provision pour les traitements des conseillers en prévention

Une provision de 7,739 millions d'euros a été constituée pour les traitements des conseillers en prévention.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168

INFORMATIQUE

ETNIC (DO 12)

Les crédits de l'ETNIC augmentent de **+ 12,329 millions** notamment par des dépenses prévues dans le cadre le cadre du Pacte d'Excellence, du Contrat d'Administration, pour l'évolution du plan directeur, pour le plan d'équipement des agents dont l'achat de PC supplémentaires, pour le renouvellement des programmes informatiques obsolètes.

Dépenses en lien avec le numérique et l'informatique (DO 12)

Des crédits ont été dégagés à hauteur +1,881 millions € pour des projets informatiques :

- 1,636 millions d'euros pour le projet "Mon Espace" et
- 245 milliers d'euros pour le projet transparence des subsides incluant le développement d'une base de données et la création d'un site web.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

IMMEUBLES

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168

Gestion des immeubles (DO 13)

La variation des crédits s'explique entres autres par :

- La diminution des charges **d'amortissement (-3,035 millions €)**
- l'indexation des contrats d'Entretien Garantie Total (EGT) et les contrôles périodiques des bâtiments **(+364 k€)**
- La mise en œuvre du projet crèche au MFWB **(+1.152 k€)**
- La mise en conformité de la détection incendie du Léo 2 **(+550 k€)**
- Les charges locatives des bâtiments **(+951 k€)**

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168



RELATIONS INTERNATIONALES

Relations internationales (DO 14)

La dotation à WBI est en augmentation de **+1,411 millions €**.

Académie Royale

La subvention à l'Académie royale augmente de **+28 k€** afin de financer le projet de Chaire des Mondes Francophones (cofinancement à 50%) lancé par l'Académie.

Bureau International Jeunesse (BIJ)

La dotation augmente de **+131 k€** afin d'engager deux chargés de projets et un assistant pour le nouveau programme européen « Corps européen de Solidarité »

Agence FSE

La dotation (**978 k€**) représente la quote-part de la Communauté française dans les moyens de fonctionnement de l'Agence (Neutre budgétairement car une recette équivalente est prévue au Budget des Voies et Moyens)



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre I - Services généraux	621.259	87.909	709.168

Contrôle médico-sportif – actions de lutte contre le dopage (DO 11)

Les moyens sont augmentés de **210 k€** pour couvrir le programme de contrôle établi par L'ONAD (+90k€) et assurer le fonctionnement de la CIDD (+120k€) conformément à la réglementation internationale en vigueur.

Conseil supérieur de l'éducation aux médias

L'augmentation de **+73 k€** permettra au **CSEM** de renforcer notamment ses actions de communication, de développer davantage d'outils, de mener des recherches...

Egalité de Chances

Renforcement des moyens en matière de lutte contre les violence faites aux femmes (+100 k€), d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (**EVRAS**) à destination des jeunes (+100 k€)

Gratuité de repas scolaires dans les écoles maternelles

L'augmentation des moyens (+1,5 millions € en CL) permet d'intensifier les projets pilotes visant la gratuité des cantines scolaires au sein des écoles maternelles

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



Concernant les infrastructures (DO 15), les principales variations s'expliquent comme suit :

Infrastructures hospitalières (-13,551 millions €)

Les dépenses d'investissement dans les **Infrastructures hospitalières** diminuent de **-10 millions €** et la **provision pour correction année antérieure** » est réduite de **-864 milliers €**.

Infrastructures culturelles (+1,244 millions€)

L'évolution des crédits fait suite au degré d'avancement des différents marchés publics de construction, de rénovation ou d'achat des infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Notons aussi la création, et l'alimentation à hauteur de 430.000 euros, d'un AB dédié au subventionnement du nouvel opérateur culturel de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Infrastructures en Aide à la Jeunesse et aux Maisons de Justice

Les moyens augmentent de **607 k€** pour couvrir l'indexation des loyers, du précompte, des taxes régionales ainsi que la réorganisation (rationalisation de l'espace) des services d'aide à la jeunesse et des maisons de justice.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747

AIDE A LA JEUNESSE (DO 17)

Les moyens consacrés au secteur de l'Aide à la jeunesse augmentent de plus de **19 millions d'€**,

- 8 millions sont dédiés à la 3^{ème} phase du refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse,
- 11 millions sont consacrés à l'application de la réglementation actualisée en vigueur.

MAISONS DE JUSTICE (DO 18)

Les crédits liquidation, hors fonds budgétaires, augmentent de **768 milliers d'€**.

- 600k€ pour le subventionnement de 6 projets particuliers de services apportant de l'aide aux justiciables
- 100 k€ pour subvenir au fonctionnement de deux ASBL créées pour assurer la défense des victimes des attentats du 22 mars 2016 (poursuite décision ajustement 2018)
- 50k€ pour subsidier des actions d'aide au lien parents/détenus et enfants au sein des prisons (poursuite décision ajustement 2018)
- le solde pour couvrir en principal l'indexation des subventions

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747

ENFANCE (DO 19)

Le total des crédits augmente de **+32,232 millions €**, qui s'explique par les variations suivantes :

- la **dotation de l'ONE** augmente de 49,1 millions €, en tenant compte de l'intégration de la dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand (18,6 millions d'euros en 2018) dans la dotation principale de cet OIP. Hormis ce mouvement, cette variation est due principalement à :
 - 10 millions €** - Consolidation des places en milieu d'accueil - **Plan Cigogne**
 - 4 millions €** - minimum 200 **accueillantes conventionnées** supplémentaires puissent passer sous un statut de salariées ;
 - diverses **majorations automatiques** prévues par le contrat de gestion
- Le renforcement de la **prévention en Santé** pour **1,7 millions €** :
 - 400 milliers €** - Promotion de la Santé à l'école
 - 1,3 millions €** - Dépistage de la mucoviscidose et vaccination « HPV »
- 35 milliers €** pour la publication et la distribution du livre « Bon » au sein des consultations ONE.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



CULTURE

CULTURE

Le budget 2019 de la Culture (DO 20 à DO 28), hors infrastructures culturelles et fonds budgétaires, est en augmentation de **11,7 millions €** par rapport à l'initial 2018 soit une croissance de 3,75%.

Affaires générales (DO 20)

A la DO 20, la variation des crédits est de **0,853 millions €** et se décompose notamment :

- Indexation de l'enveloppe consacrée aux accords du non-marchand (1,2 millions €)
- Diminution par compensation de -0,9 million €
- Renforcement, hors compensation, des subventions en matière de Culture à l'Ecole (+300 k€)
- Transfert vers la DO 21 (551 k€) des subventions aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion

Arts de la Scène (DO 21)

Les crédits augmentent de **3,4 millions €** d'euros par rapport à l'initial 2018.

Cette variation est essentiellement due aux compensations en provenance de la DO20 et à l'indexation des contrats-programmes

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



CULTURE

Lettres, livres et bibliothèques (DO 22)

Cette DO voit ses crédits augmenter de 633 k€, hors fonds budgétaires, en raison notamment :

- Une hausse, hors compensation, de +461 k€ de la Provision pour la mise en œuvre du Décret relatif au développement des pratiques de lecture;
- Une augmentation de +40 k€ pour le programme « écrivain en classe ».

Education permanente (DO 23)

L'augmentation de **1,1 millions €** s'explique principalement par des compensations en provenance d'autres DO et l'indexation des crédits.

Patrimoine culturel (DO 24)

Les crédits augmentent, par rapport à l'initial 2018, de **2,2 millions €**. Les principales variations de cette DO s'expliquent par le renforcement des crédits consacrés aux Musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 2 millions d'euros.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



AUDIOVISUEL ET MEDIAS

Audiovisuel (DO 25)

Les crédits augmentent globalement de **22,2 millions €**.

La Dotation au **Centre du Cinéma et de l'audio-visuel** s'accroît de **1,2 millions €** pour l'indexation de la dotation, l'adaptation de la cotisation au programme européen Eurimages et refinancement du centre.

Plusieurs nouvelles initiatives :

- Près d'**1 million €** pour renforcer l'accessibilité aux médias pour les **personnes déficientes** sensorielles
- Le **fonds pour la transition numérique** supportera, de 2019 à 2022, le financement de la **Sonuma** à concurrence de 1,684 millions € par an et les **radios indépendantes** pour 500 milliers €,
- La dotation du **CSA** est revue à la hausse (**+377 k€**) suite à l'élargissement de ses missions, à la croissance exponentielle du nombre d'acteurs soumis à sa juridiction et au nombre de plaintes, ainsi qu'à l'encadrement du lancement de l'appel d'offre pour la radio analogique et numérique

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



AUDIOVISUEL ET MEDIAS

Audiovisuel et médias (suite) (DO 25)

La dotation à la **RTBF** est revue à la hausse (**+15,34 millions€**) dans le cadre de la révision du contrat de gestion.

Les crédits qui couvrent les **aides à la presse écrite** francophone sont augmentées d'**1 million €** afin de renforcer le soutien au secteur. L'indexation s'ajoute à cette augmentation (+200 k€).

Par ailleurs, les crédits pour le **soutien au journalisme d'investigation** sont augmentés de **+25 k€** suite à la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle avec l'AJP.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



CULTURE

Arts plastiques (DO 27)

La hausse des moyens est de **+174 k€** s'explique principalement par des compensations à partir d'autres Divisions Organiques.

Décentralisation culturelle (DO 28)

Les moyens connaissent une croissance de **2,2 millions €** qui se décomposent comme suit :

- Le renforcement des **centres culturels** à hauteur, hors compensation, de **+966 k€**
- Un montant de **+79 k€** pour permettre d'octroyer aux **associations**, reconnues dans le cadre du décret « Centres d'expression et de créativité, Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité », 100 % des forfaits de fonctionnement;
- Diverses **compensations** en provenance de la DO 20.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747



JEUNESSE

Jeunesse (DO 23)

Les crédits augmentent de **+5,466 millions €**.

Cette augmentation de moyens s'explique principalement par :

- une augmentation de **+4,498 millions €** permettra l'application complète de l'**article 44F** octroyant un second permanent temps plein aux centres de jeunes.
- l'application de l'indice santé en vue de l'**indexation** des subventions emploi (**+741 k€**)
- la **formations des animateurs** socio-culturels (+58 k€) et des animateurs volontaires (+167 k€).



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.546.953	86.794	1.633.747

SPORTS

Sports (DO 26)

Les crédits augmentent de **0,819 million €** (hors fonds) :

- 600.000€ en faveur du soutien de la politique sportive
- 118.000€ pour les nouvelles disciplines sportives reconnues (décision de l’ajustement 2018)
- le solde pour couvrir l’indexation et intervenir dans le nouveau marché public de souscription d’assurances en couverture des activités ‘ADEPS’

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491



ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (introduction)

Le budget total de la Ministre de l'Éducation s'élève à 6,159 milliards € pour l'année 2019, soit une augmentation de **+182,38 millions €**.

Cette évolution est essentiellement due à

- **l'indexation des salaires**
- à la mise en œuvre des mesures **du Pacte pour un enseignement d'excellence**, dont l'impact global est de **165 millions €**.

En enseignement, les **grandes masses budgétaires** sont :

- les traitements, les dotations et subventions de fonctionnement des écoles, la formation en cours de carrière (FCC), l'équipement de l'enseignement qualifiant
- deux éléments nouveaux pour cet exercice :
 - Le **renforcement de l'enseignement en alternance**;
 - Le **recrutement de conseillers en prévention**.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491



ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Les mesures liées aux Pacte représentent un **montant global de 165 millions €**

En 2018 : 84 millions d'€ étaient prévus pour le Pacte d'Excellence à l'initial 2018. Montant revu à la baisse à l'ajusté passant à 80 millions d'€

En 2019 : 165 millions d'€ prévus :

- pour couvrir le coût des initiatives du Pacte déjà implémentées (Encadrement maternel, aide aux directions...);
- pour couvrir le coût de nouvelles mesures telles que l'octroi de périodes pour les conseillers en prévention, l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement, le recrutement des DCO/DZ....
- Pour des dépenses nouvelles (attribution d'une prime pour l'utilisation du matériel informatique par les enseignants, pour le projet « Mon Espace », provision pour WBE)

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491



ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Services communs, Affaires générales, pilotage,... (DO 40)

Les crédits connaissent une croissance de **+19,8 millions €** essentiellement due :

- Au financement de la dernière phase du renforcement de l'**aide aux directeurs (7,7 millions €)** ;
- A une des mesures de la **stratégie numérique (8,7 millions €)** ;
- A la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à **renforcer la gratuité scolaire (2,5 millions €)**

Service général de l'inspection (DO 41)

Les crédits augmentent de **+5 millions**. Cette croissance est principalement due à la désignation des Délégués au contrat d'objectifs (DCO) et des Directeurs de zone (DZ).



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Bâtiments scolaires (DO 44)

L'évolution à la hausse, à hauteur de **+5,2 millions €**, est liée principalement à :

- l'accroissement des moyens du « Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française » (+ 4,3 millions €) ;
- L'augmentation des moyens du Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (+3,7 millions €) ;
- Une nouvelle estimation des moyens en liquidation consacrés au PPT (-4 millions €)

Centres PMS (DO 48)

Les Centres **PMS** voient leurs crédits augmenter de **+2,2 millions €**. Ceci est essentiellement dû à l'évolution des AB traitements et à l'indexation des dotations et des subventions.

Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la CF (DO 50)

Les crédits diminuent (**-520 k€**) par des compensations vers une autre DO et par l'ajustement des dotations suite à l'opération de nomination des PO.



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Enseignement préscolaire et primaire (DO 51)

On constate une augmentation de **+64,932 millions €**, expliquée notamment par :

- L'augmentation des **AB traitements** du niveau **maternel** à hauteur de **+29,7 millions €**
- Une croissance des **AB traitements** pour l'enseignement **primaire** de **+38,5 millions €**
- La diminution mécanique de l'AB traitement des **ACS/APE** à hauteur de **-3,9 millions €**

Enseignement secondaire (DO 52)

Les crédits, hors fonds budgétaires, augmentent de **+62,4 millions €**.

Cette hausse des crédits s'explique principalement par :

- Une hausse des AB traitements de l'enseignement ordinaire à hauteur de 52,8 millions € ;
- Une augmentation des dotations et subventions à hauteur de 7,6 millions € ;
- Une hausse des AB traitements de l'enseignement en alternance à hauteur de 3 millions €.

Création d'un **Fonds budgétaire** dédié au renforcement et la valorisation de l'**enseignement en alternance**, à hauteur de **4 millions €**.



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Enseignement spécialisé (DO 53)

L'augmentation des crédits est de presque **+22 millions €**, principalement due à l'augmentation des **AB traitements**

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (DO 57)

Les crédits s'accroissent de **+1,7 million €**, essentiellement dus à la variation des **AB traitements**.



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

RECHERCHE

Recherche (DO 45)

Les crédits augmentent de **+10,817 millions €**.

Cette augmentation s'explique par :

- La poursuite du **refinancement de la recherche**, avec **+6 millions €** alloués au **FNRS**
- Le financement du programme « **Excellence of Science** » est indexé sur la base de l'inflation et de la croissance (**+0,5 million €**)
- Les indexations.

(61)

Recherche – Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts (DO 46)

Les crédits relatifs à l'Académie augmentent de **+200 k€** afin de renforcer son financement et d'accroître sa présence dans différents réseaux internationaux.



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

Enseignement supérieur (introduction)

Les crédits destinés à l'Enseignement supérieur (DO 54, 55, 57) augmentent de plus de **63 millions €**

- le **refinancement** de l'Enseignement supérieur (**21,5 millions €**). Ce montant est réparti entre les Universités et les Hautes écoles à concurrence de 65% et 35% respectivement.
- l'alignement des subsides sociaux des Hautes Ecoles sur ceux des Universités, ainsi que pour les étudiants dans les écoles supérieures des Arts (**1,6 millions €**)

Initiatives nouvelles (DO 40)

Une enveloppe de **2,3 millions €** supplémentaires est dégagée pour financer 2 initiatives :

1. Soutenir l'organisation d'**habilitations universitaires** de 1^{er} cycle dans des zones où l'accès à l'enseignement supérieur est particulièrement faible
2. Etablir des partenariats stratégiques entre établissements dans le cadre de l'initiative européenne de création d'**universités européennes**

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491


FÉDÉRATION
 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Universités (DO 54)

Les crédits augmentent de près de **+36,2 millions €**.

La plupart des variations s'explique par l'application des règles légales et décrétales de calculs des différentes allocations et subventions octroyées aux universités, qui sont indexées.

Les autres augmentations concernent principalement :

- Les allocations d'**aide à la réussite** (+113 k€);
- le financement de l'organisation des **examens d'entrée** en sciences médicales et dentaires, et du **test de d'orientation** pour les sciences vétérinaires (+387 k€)
- Allocations complémentaires pour la promotion de l'**accès aux universités** (compensation des droits d'inscription) (+810 k€)

Hautes Ecoles (DO 55)

Les crédits augmentent de **+21,7 millions € suite** à l'actualisation des **dépenses de personnel**.

Le renforcement de la recherche en Hautes écoles est fixé à **1 million €**.



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.884.706	243.785	8.128.491

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Enseignement de Promotion sociale (DO 56)

Les crédits relatifs à l'Enseignement de Promotion sociale augmentent de **2,435 millions €** pour l'**indexation** des salaires, des dotations globales, des assurances élèves ainsi que le personnel ouvrier statutaire de la Fédération et les AB traitement.

Des crédits complémentaires de **100 k€** sont prévus afin d'accentuer le développement du **système de qualité** dans l'Enseignement de Promotion sociale et **50 k€** sont transférés depuis la DO 58 pour permettre la prise en charge de la rétribution des **observateurs**, telle que prévue dans la méthodologie liée aux processus de validation.

DEPENSES

Principaux mouvements

INITIAL 2019



Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	196.221	47	196.268

GESTION DE LA DETTE

La crédits relatifs à la dette publique augmentent de **+47 k€**.

Cette augmentation est liée à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération.

(65)

DEPENSES

Principaux mouvements

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial 2018	Variation	Budget initial 2019
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	463.179	15.121	478.300

Les crédits destinés au financement des dotations versées à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française (DO 90) ont été adaptés sur la base des paramètres économiques :

- + 9,984 millions € pour la RW
- + 2,861 millions € pour la COCOF

Règlement définitif d'exercice antérieur (y compris les intérêts) pour la RW et la COCOF :
+2,276 millions €

CORRECTIONS SEC

Périmètre de consolidation

INITIAL 2019

(en milliers €)	INI 2018	AJU 2018	INI 2019
Parlement FWB	0	0	0
OIP	6.532	16.951	-10.856
SACA hors Enseignement	-87	-907	29
SACA Enseignement	4.500	4.500	6.000
Fonds bâtiments scolaires	6.205	9.856	8.610
Universités	0	0	0
Hautes Ecoles	0	0	0
Non classés	6.449	10.943	-12.000
Autres (Spabs)	107	525	2.500
Autres organismes	1.034	176	560
Total	24.740	42.044	-5.157

Impact SEC des OIP et SACA :

Un objectif d'équilibre budgétaire et comptable selon les normes SEC est imposé par défaut à tous les OIP, sauf dérogation accordée, après examen par le Gouvernement, dans le cas d'éventuelles situations spécifiques.

(en milliers €)	2018 initial	2018 initial	Variation
1. Recettes	10.226.271	10.751.198	524.927
2. Dépenses	10.712.318	11.145.974	433.656
3. Sous-utilisation de crédits	123.000	130.000	7.000
4. Solde brut (1+2+3)	-363.047	-264.776	98.271
5. Amortissements (code 9)	38.167	28.240	-9.927
6. OCPP nets (code 8)	7.238	4.507	-2.731
7. SWAPS	45.500	41.795	-3.705
8. Financement alternatif (dont CRAC bât. scolaires)	-1.150	411	1.561
9. Opérations financières, dont :	28.375	1.000	-27.375
Apurement encours	5.000	1.000	4.000
Litige	0	0	0
Accueil des réfugiés et lutte contre le radicalisme	23.375	0	-23.375
10. Corrections SEC (5+6+7+8+9)	118.130	75.953	-42.177
11. Solde SEC du périmètre	24.740	-5.157	-29.897
12. SOLDE SEC DE LA FWB	-221.177	-193.980	26.197